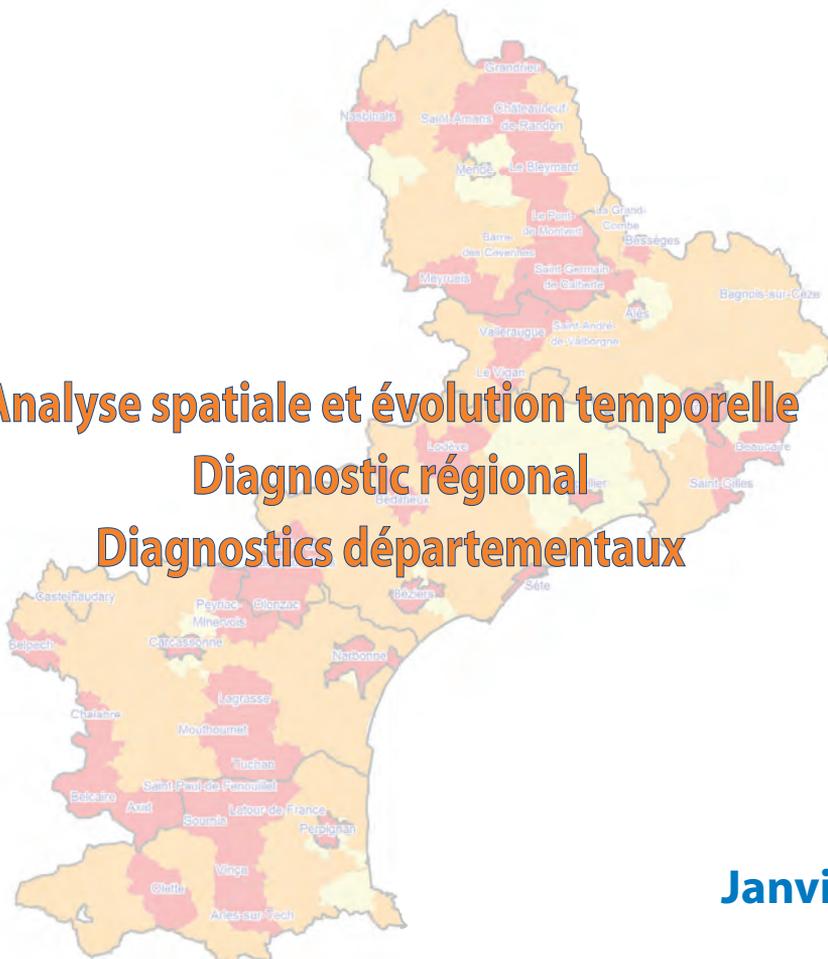


Atlas de la fragilité du Languedoc-Roussillon

Retraités de 55 à 74 ans du régime général

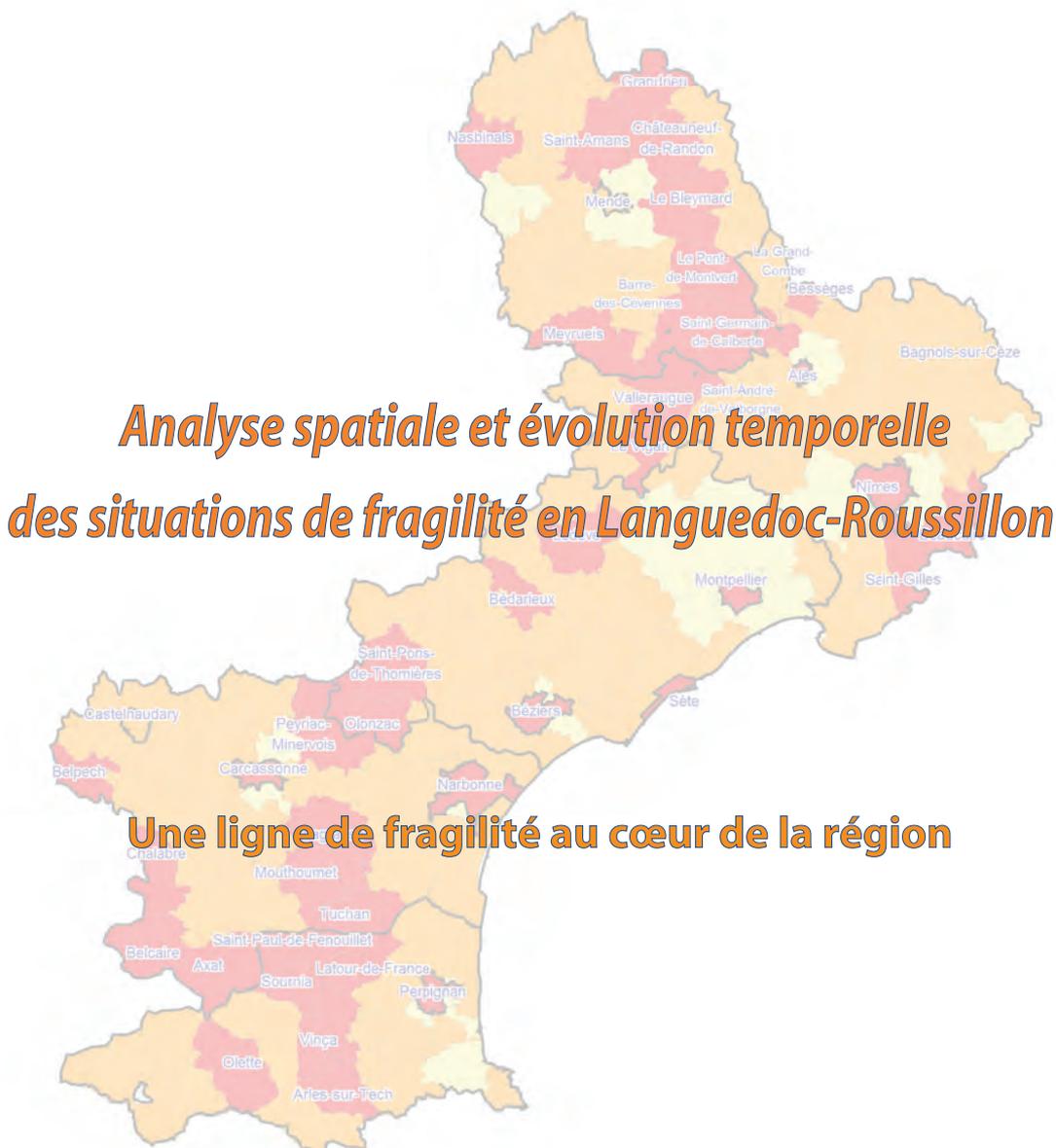
Analyse spatiale et évolution temporelle
Diagnostic régional
Diagnosics départementaux



Janvier 2012

Sommaire

Analyse spatiale et évolution temporelle des situations de fragilité en Languedoc-Roussillon	5
Analyse régionale des fragilités en Languedoc-Roussillon	19
Diagnostics territoriaux de la fragilité des seniors par département.....	33
Département de l’Aude	35
Département du Gard.....	43
Département de l’Hérault.....	51
Département de la Lozère	59
Département des Pyrénées-Orientales	67
Méthodologie.....	75
Les facteurs de risque de fragilité.....	75
Méthodologie de l’analyse spatiale	76



Analyse spatiale et évolution temporelle des situations de fragilité en Languedoc-Roussillon

Une ligne de fragilité au cœur de la région

La mise en œuvre d'un observatoire sur les situations de fragilité des personnes âgées traduit la volonté forte de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Languedoc-Roussillon de mener une politique de proximité ciblée en matière de prévention des effets du vieillissement et d'engager des actions de prévention le plus précocement possible pour le maintien de l'autonomie de la personne.

Cet observatoire régional vise le repérage des seniors fragilisés pour promouvoir des actions de prévention adaptées à leurs besoins et l'identification des territoires à risque en vue de développer des actions concertées au niveau local.

Ainsi, le diagnostic régional de la fragilité cible les territoires fragilisés de la région sur lesquels les jeunes seniors (55-74 ans) retraités du Régime Général présentent un taux de facteurs de risque de fragilité atypique.

La fragilité : un concept multidimensionnel.

La fragilité apparaît comme un facteur de prévalence de la détérioration de l'état de santé des populations âgées et de la perte d'autonomie. Elle intègre à la fois des éléments peu quantifiables comme la biographie ou le parcours de vie et des éléments plus mesurables comme les variables médicales ou celles décrivant l'environnement de la personne. Dans cet environnement, toute une série de facteurs peut être citée : le logement, l'entourage familial, le sentiment d'isolement, la vie sociale, les déplacements, les services à domicile existants, l'information sur les aides et services existants.

La détection de la fragilité : un outil au service de la prévention des effets du vieillissement.

La fragilité constitue un indicateur susceptible d'évoluer défavorablement, mais c'est avant tout un processus sur lequel il semble possible d'agir avant la manifestation des effets néfastes, c'est à dire un processus potentiellement réversible. Sa détection est alors fondamentale pour s'inscrire dans une logique de prévention globale et non pas seulement dans une logique de compensation des maladies. La capacité d'identifier des profils et des trajectoires de fragilité avec des composantes et des évolutions différentes est essentielle pour développer des interventions sociales ainsi que des modèles de prévention sociale et sanitaire adaptés.

Définition de la fragilité territoriale : quatre facteurs de risque identifiés.

L'étude menée par Géronto-Clef sur le premier trimestre 2011 en lien avec l'observatoire des situations de fragilité met en évidence quatre facteurs de risque essentiels :

- **sexe** : être une femme multiplie de manière importante la probabilité d'appartenir à la population à risque de développer des réactions émotionnelles (environ 15 fois), une dépression (environ 17 fois) et de se sentir isolé socialement (environ 7 fois). Etre un homme augmente la probabilité d'appartenir à la population à risque de souffrir d'une maladie sérieuse ou d'une ALD.
- **statut matrimonial** : être veuf multiplie la probabilité d'appartenir à la population à risque de se sentir isolé socialement (probabilité accrue de plus de 110 fois) et de présenter une dépression (environ 7 fois). Vivre seul (veuf, séparé ou célibataire) augmente aussi ces probabilités mais de manière moins marquée pour le fait de se sentir seul (probabilité augmentée seulement de 15 fois).
- **âge** : avoir entre 65 et 74 ans accroît la probabilité d'appartenir à la population à risque de présenter une maladie sérieuse ou une ALD. Avoir entre 55 et 64 ans multiplie la probabilité d'appartenir à la population à risque de présenter une dépression.
- **revenu** : disposer de ressources financières insuffisantes augmente d'environ 3 fois la probabilité d'appartenir à la population à risque de souffrir d'une dépression ou de se sentir isolé socialement et accroît de 6 fois la probabilité d'appartenir à la population à risque de présenter une réaction émotionnelle.

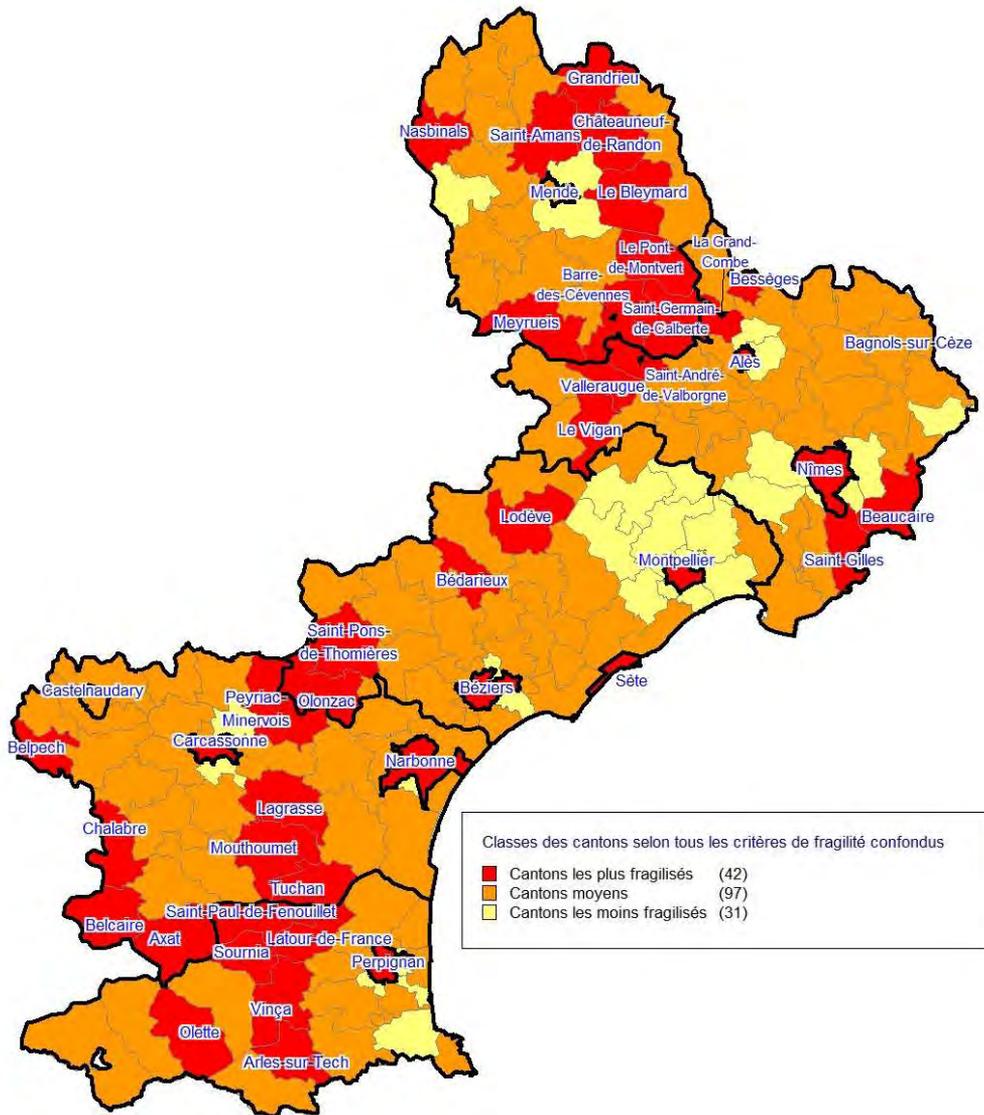
Methodologie

Cette étude a exploité les résultats de l'enquête « Santé et qualité de vie des jeunes seniors en LR » pour l'identification de facteurs de risque. Elle a mis en évidence les liens existants entre 12 facteurs de risques et 5 aspects pathologiques (dépression, réaction émotionnelle, sentiment d'isolement social, maladie «sérieuse», ALD) et a ainsi défini 5 populations fragiles pour l'état de santé considéré. Les 4 variables communes à cette enquête et aux bases de données de la CARSAT (la tranche d'âge, les ressources financières insuffisantes, le sexe, le statut matrimonial) ont ensuite été extraites et mises en relation avec la probabilité d'appartenir à une population fragile.

Ainsi, le diagnostic régional de la fragilité sociale en Languedoc-Roussillon porte sur des facteurs économiques (minimum vieillesse, exonération de la Contribution Sociale Généralisée -CSG) et liés à l'isolement social (le fait d'être célibataire, séparé, divorcé, veuf ou avoir son conjoint disparu).

Diagnostic de la fragilité en Languedoc-Roussillon

Retraités du régime général de 55 à 74 ans



Source des données : CNAV, SNSP 2010

	Territoires à fragilité forte	Territoires à fragilité moyenne	Territoires à fragilité faible	Moyenne régionale
Part des retraités fragilisés	56,39%	45,42%	37,01%	47,20%
Part des bénéficiaires du Minimum Vieillesse	10,38%	4,04%	2,29%	5,72%
Part des retraités exonérés de la CSG	36,16%	27,93%	19,46%	28,81%
Part des retraités à risque d'être isolés socialement	41,61%	32,44%	28,08%	34,49%
Part des retraités en situation de veuvage	11,76%	10,94%	8,81%	10,76%

Source des données : CNAV, SNSP 2010

L'analyse spatiale des situations de fragilités : 3 groupes se démarquent en région.

Une ligne de fragilité au cœur de la région : les territoires ruraux en montagne et en haute vallée et les grandes villes constituent les territoires à risque.

Ces territoires comptent 42 cantons, soit 24,71% des cantons de la région. 15,07% des personnes résidant sur ces cantons sont âgées de 55 à 74 ans, soit 32,28% du total de retraités de 55 à 74 ans du régime général.

Ces cantons présentent des facteurs de risque de fragilité plus marqués

Dans ces cantons, au moins 2 facteurs de risque sont au dessus de la moyenne régionale et le taux moyen de la fragilité atteint 56,39% des jeunes seniors. Ainsi, plus de 56 200 jeunes retraités du régime général (55-74 ans) sont fragilisés sur ces territoires (ils représentent 38,58% des retraités fragilisés âgés de 55 à 74 ans de la région), essentiellement concentrés dans les cantons des grandes villes (Montpellier, Nîmes, Narbonne, Carcassonne, Alès, Sète, Béziers, Perpignan). Les autres zones particulièrement fragilisées englobent environ 11 200 seniors en situation de fragilité et connaissent le plus faible taux d'accroissement naturel de la région.

Dans ces cantons, une part importante des seniors est exonérée de la CSG (36,16%, soit 7,35 points de plus que le taux régional), bénéficiaire du minimum vieillesse (10,38%, soit 4,66 points de plus que le pourcentage moyen régional), à risque d'être isolée socialement (41,61%, soit 7,12 points de plus que la moyenne régionale) et en situation de veuvage (11,77%, soit 1 point de plus qu'en région).

Sur ces cantons, la population des jeunes seniors est la moins importante.

Les retraités du Régime Général de ces zones ont eu un départ à la retraite plus tardif.

Ils sont moins nombreux à avoir cotisé à au moins deux régimes et ont donc moins changé de statut au cours de leur carrière professionnelle.

Enfin, ils ont le plus faible montant de pensions à taux plein parmi les trois groupes de cantons identifiés, ce qui atteste de carrières antérieures moins favorables.

	Territoires à fragilité forte	Territoires à fragilité moyenne	Territoires à fragilité faible	Moyenne régionale
Part des personnes ayant plus de 55 ans dans la population totale	30,81%	33,01%	30,79%	32%
Dont la part des personnes de 55 à 74 ans	65,33%	69,48%	74,03%	68,87%
Part des retraités du régime général sur le total des retraités	84,38%	82,96%	90,20%	83,64%
Part des retraités de 55 à 74 ans sur les retraités du régime général	55,91%	61,93%	64,29%	60,30%
Part des retraités polypensionnés (RG)	43,98%	50,75%	47,74%	47,80%
Part des retraités à taux plein avec une carrière complète au régime général	21,41%	21,80%	24,82%	21,40%
Montant moyen des pensions à taux plein	960,99€	984,84€	1019,97€	980,77€
Age moyen de cessation d'activité	61,74	61,39	61,43	61,53

Source des données : SNSP 2010

Des facteurs de risque supplémentaires attestant de cette ligne de fragilité.

A partir des données de la Plateforme d'Observation Sociale et Sanitaire du Languedoc-Roussillon (POSS LR), il a été mis en évidence que :

- Cette classe contient le plus grand taux de foyers non imposables (18.75 points de plus que la classe des cantons les moins fragilisés).
- Ces cantons correspondent aux territoires où la part des 50 ans et plus parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois est la plus importante (environ 3.8 points de plus que dans le groupe des cantons périurbains).
- Ils englobent des cantons où la population de plus de 60 ans percevant le minimum vieillesse est en proportion, la plus nombreuse tous régimes confondus (+ 3 points).
- Ils regroupent une part plus importante de bénéficiaires de minima sociaux (+5.5 points)

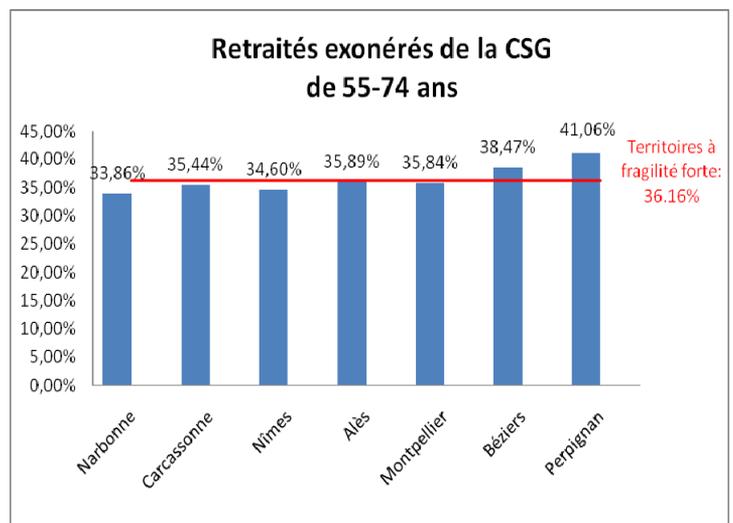
	Territoires à fragilité forte	Territoires à fragilité moyenne	Territoires à fragilité faible	Moyenne régionale
Part des foyers non-imposables (2008)	63.24%	56.41%	44.49%	53,4%
Part des 50 ans et plus dans les demandeurs d'emploi	21.96%	19.25%	18.15%	17,5%
Part des plus de 60 ans bénéficiaires du minimum vieillesse	5.39%	3.82%	2.44%	4,7%
Part des bénéficiaires de minima sociaux pour la population de plus de 20 ans	11.19%	8.24%	5.73%	10,2%

Source des données : POSS LR 2010

Les spécificités urbaines

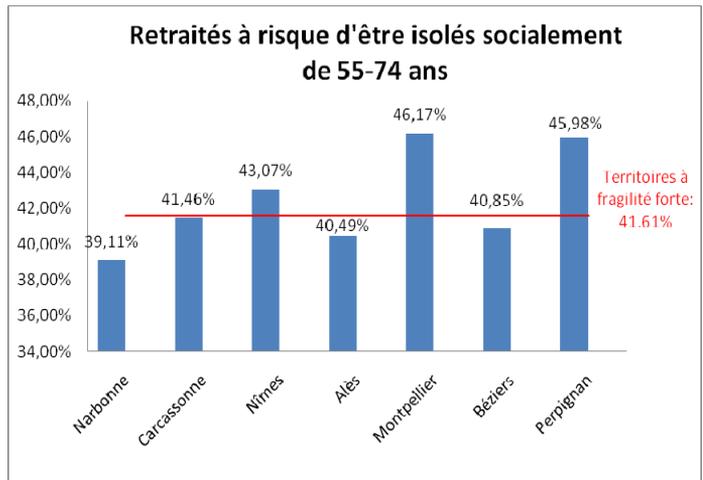
A l'exception des retraités lozériens, les retraités de l'ensemble des villes de la région ressortent comme plus fragilisés.

C'est au niveau de l'exonération de la CSG que les spécificités urbaines sont les plus perceptibles. Les villes qui apparaissent les plus exposées à ce type de fragilité sont Perpignan (+4.9 points que la moyenne des territoires à fragilité forte) et Béziers (+2.31 points).



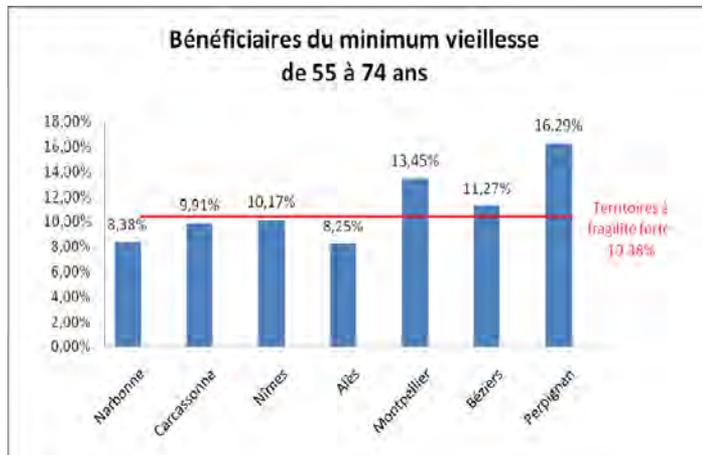
Source des données : SNSP 2010

Le risque d'isolement social est également un facteur de risque important plus particulièrement à Montpellier (+4.56 points que la moyenne des territoires à fragilité forte) et à Perpignan (+4.37 points).



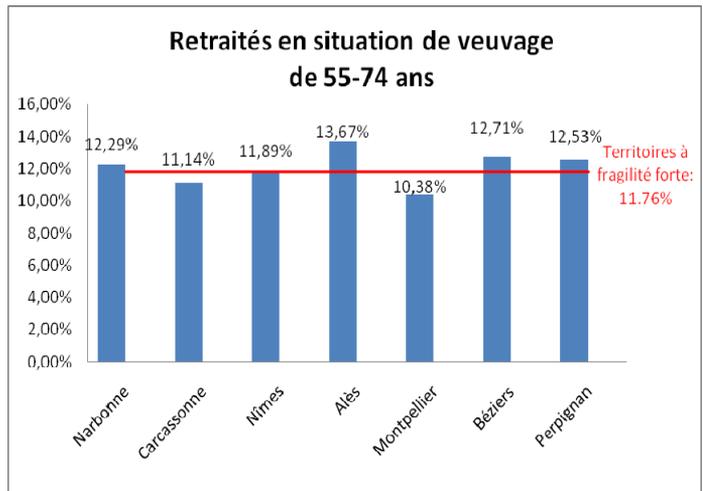
Source des données : SNSP 2010

Montpellier et Perpignan sont aussi les villes qui réunissent une part beaucoup plus importante de bénéficiaires du minimum vieillesse (+5.91 points à Perpignan et +3.07 points à Montpellier que la moyenne des territoires à fragilité forte)



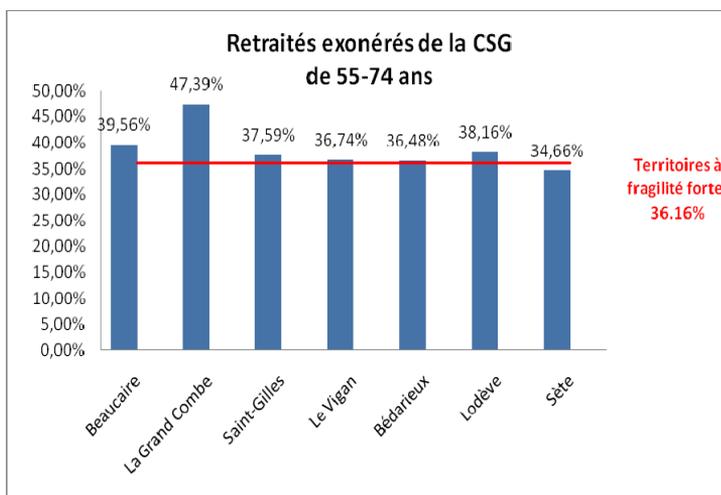
Source des données : SNSP 2010

La part des personnes en situation de veuvage est également plus importante dans cinq de ces villes : Alès (+1.91 points), Béziers (+0.95 points), Perpignan (+0.77 points) Narbonne (+0.53 points) et Nîmes (+0.13 points).

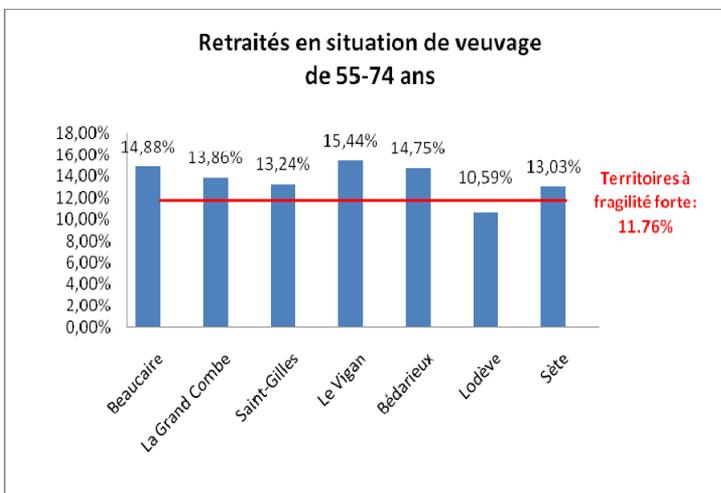


Source des données : SNSP 2010

Ces spécificités urbaines sont constatées également dans les principales villes de taille moyenne des cantons de la région constitutifs de cette dorsale de la fragilité : le taux de personnes exonérées de la CSG et la part des veufs sont plus importants dans la majorité de ces cantons qu'au niveau des territoires à fragilité forte.



Source des données : SNSP 2010



Source des données : SNSP 2010

Une classe moyenne prédominante

Elle concerne 97 cantons, soit 57,06% des cantons de la région. 46,72% des personnes résidant dans ces cantons sont âgés de 55 à 74 ans.

Ces cantons sont cependant plus fragilisés que les cantons périurbains.

45,41% des retraités âgés de 55 à 74 ans sont fragilisés dans ces cantons, soit plus de 65 500 personnes. Ils représentent 44,96% des retraités fragilisés âgés de 55 à 74 ans de la région. 27,93% sont exonérés de la CSG, 32,44% sont à risque d'être isolés socialement, 4,04% perçoivent le minimum vieillesse et 10,94% sont veufs.

Ce sont des cantons où les personnes sont en proportion davantage âgées de plus de 55 ans, moins retraitées du Régime Général et ont plus cotisé à au moins deux régimes.

Les territoires à faible risque : les cantons péri urbains

Sont concernés 31 cantons, soit 18,23% des cantons de la région. 20,49% des personnes résidant dans ces cantons sont âgées de 55 à 74 ans, soit 21% du total de retraités de 55 à 74 ans du régime général.

Ce sont des cantons moins fragilisés

Par opposition à la première classe, cette classe se caractérise par le plus bas taux de retraités fragilisés (37,01%, soit 10.19 points de moins que la moyenne régionale), d'exonérés de la CSG (19,46%, soit 9,35 points de moins que le taux régional), de seniors à risque d'être isolés socialement (28,08%, soit 6,41 points de moins qu'en région), de bénéficiaires du minimum vieillesse (2,29%, soit 3,43 points de moins qu'en région) et de veufs (8,81%, soit 1,95 de points de moins qu'en région).

Sur ces territoires, environ 24 000 jeunes seniors sont fragilisés. Ils représentent 16,47% des retraités fragilisés âgés de 55 à 74 ans de la région.

Ces cantons se trouvent aux alentours des grandes agglomérations, dans les zones périurbaines : Montpellier, Alès, Béziers, Carcassonne, Nîmes, Narbonne, Perpignan et ils sont principalement urbains (22 à dominante urbaine, soit 70,97%, contre 9 à dominante rurale, soit 29,03%).

Ce sont des cantons où la population âgée est composée essentiellement de jeunes seniors et de retraités du régime général qui bénéficient davantage d'un taux plein et de pensions moyennes à taux plein plus élevées.

Parallèlement à ce taux de fragilité observé, on recense dans ce groupe (à travers les données de la POSS LR) le plus faible taux de :

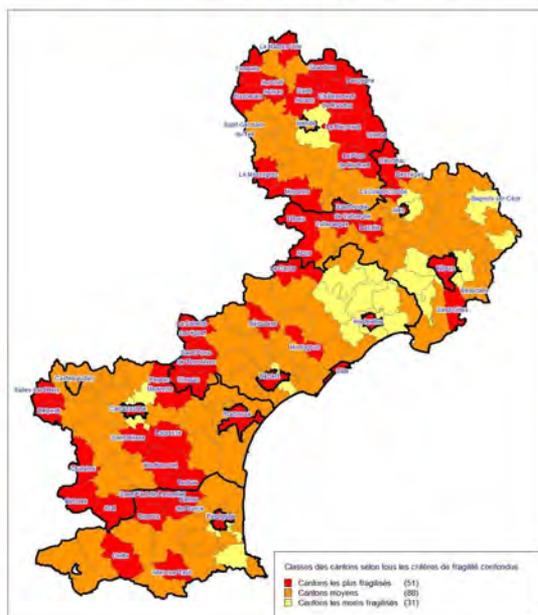
- foyers non imposables (44,49%) ;
- demandeurs d'emploi de 50 ans et plus par rapport au total (18.2%) ;
- population de plus de 60 ans percevant l'Allocation Supplémentaire Vieillesse (2.4%) ;
- bénéficiaires de minima sociaux (5.7%).

L'analyse temporelle des situations de fragilités

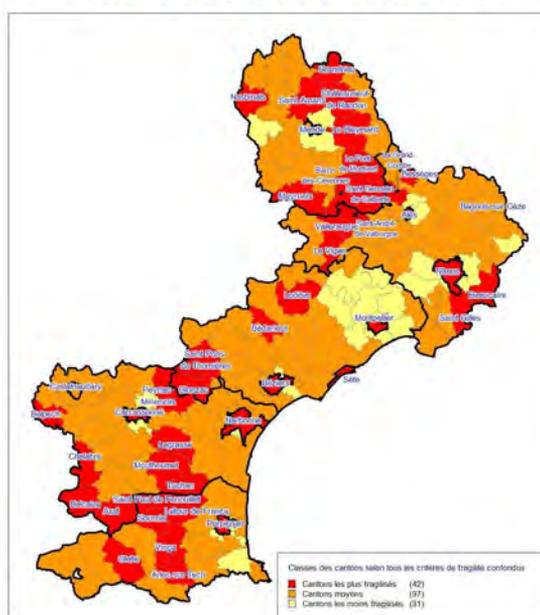
Les territoires fragiles ont « glissé » vers le cœur de la région entre 2006 et 2010.

En 2006, 51 cantons apparaissaient comme fragilisés contre 42 en 2010. Les territoires fragiles semblent avoir « glissé » des frontières régionales du nord et de l'ouest vers une ligne plus centrale et ancrée dans la région entre 2006 et 2010. En 2006, les cantons avoisinant les grandes villes étaient déjà les moins fragilisés alors que les cœurs de ces villes faisaient partie des cantons les plus fragiles.

Diagnostic de la fragilité en Languedoc-Roussillon
Retraités du régime général de 55 à 74 ans - exercice 2006



Diagnostic de la fragilité en Languedoc-Roussillon
Retraités du régime général de 55 à 74 ans - exercice 2010



Source des données : SNSP 2006, 2010

Entre 2006 et 2010, aucune évolution positive significative des critères de fragilité n'a été observée

Le taux moyen de la fragilité régionale a légèrement diminué entre 2006 et 2010, passant de 47.44% à 47.20%.

Cependant, dans les cantons les plus fragilisés, entre 2006 et 2010, les taux de bénéficiaires du minimum vieillesse et de personnes exonérées de la CSG ont peu varié.

Le taux moyen de veufs a légèrement diminué et celui de retraités à risque d'être isolés socialement a cru.

	Cantons les plus fragilisés	
	2006	2010
Taux moyen de seniors fragilisés	55,72%	56,39%
Taux moyen de veufs	12,62%	11,76%
Taux moyen de bénéficiaires du minimum vieillesse	10,66%	10,38%
Taux moyen de retraités exonérés de la CSG	36,46%	36,16%
Taux moyen de retraités à risque d'être isolés socialement	36,97%	41,61%

Source des données : SNSP 2006, 2010

De manière globale à l'ensemble des cantons, l'évolution de l'exonération de la CSG tend à la baisse depuis 2006. Mais cette tendance est à nuancer au vu du taux d'exonération de la CSG chez les nouveaux retraités en 2010 (31.09%) qui est plus élevé de plus de 2 points que celui observé dans la population totale des jeunes retraités (28.81%).

Cette tendance à la baisse est également observée au niveau de l'indicateur relatif au nombre de bénéficiaires du Minimum Vieillesse depuis 2006 avec une exception constatée en 2009. En effet, la part de ces bénéficiaires évolue de la même manière dans chacun des départements de la région : la revalorisation du Minimum vieillesse au 1^{er} avril 2009 a eu pour effet, comme au niveau national¹, d'augmenter le nombre des bénéficiaires de manière conjoncturelle. L'évolution de cet effectif est revenue dès l'année suivante à sa tendance structurelle orientée à la baisse, du fait de l'augmentation constante des droits propres à la retraite validés par les dernières générations de retraités.

Ce constat peut également être nuancé car il ne permet pas d'appréhender l'ampleur des inégalités. En effet, selon l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) « Au fil des générations, l'entrée dans la vie active est devenue plus tardive et surtout, pour les moins diplômés, plus difficile. Il en résulte une baisse de la durée d'emploi cumulée [...] et des droits à la retraite accumulés particulièrement faibles pour les moins qualifiés. »²

De manière similaire à la tendance observée parmi les cantons les plus fragilisés, le veuvage tend à la baisse dans tous les territoires, ce qui peut s'expliquer par une diminution de la différence d'espérance de vie entre les hommes et les femmes, par l'augmentation des divorces, par l'accroissement du nombre de femmes exerçant une activité professionnelle, etc.

Perspectives de développement de l'Observatoire

Elargissement des travaux de l'observatoire à :

- l'inter-régime (MSA et RSI)
- l'interbranche (réseau de l'Assurance Maladie notamment)

¹ Programme « retraites » - Partie II « Objectifs / Résultats » Objectif n°3 : Garantir la solidarité entre retraités http://www.securite-sociale.fr/chiffres/lfss/lfss2010/2010_plfss_pqe/2010_plfss_pqe_retraite_3_2.pdf

² Bilan de dix ans d'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale à l'heure de la crise – Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2009-2010.

Préconisations d'actions

- Impulsions d'actions de prévention prioritairement sur les territoires fragilisés
- Conduite d'actions de prévention adaptées aux besoins des seniors fragilisés

Parcours Prévention Santé à destination des seniors fragilisés

Exemple d'action de prévention conduite par la CARSAT

Cette action impulsée par le service social aborde différents thèmes :

- Accès aux soins et à l'information en matière de santé (droits, aides, relations et démarches auprès des caisses,...)
- Conseils en prévention santé
- Projet de vie et préservation de l'autonomie

Conduite en partenariat avec la MSA et le RSI, cette action est ouverte aux ressortissants des 3 régimes et associe divers acteurs locaux : CIAS, Comité France Parkinson Hérault, France Alzheimer, Comité Régional Sport pour tous.

Cette action a été co-construite avec l'Espace Seniors en s'appuyant sur la pluralité et la complémentarité des compétences.

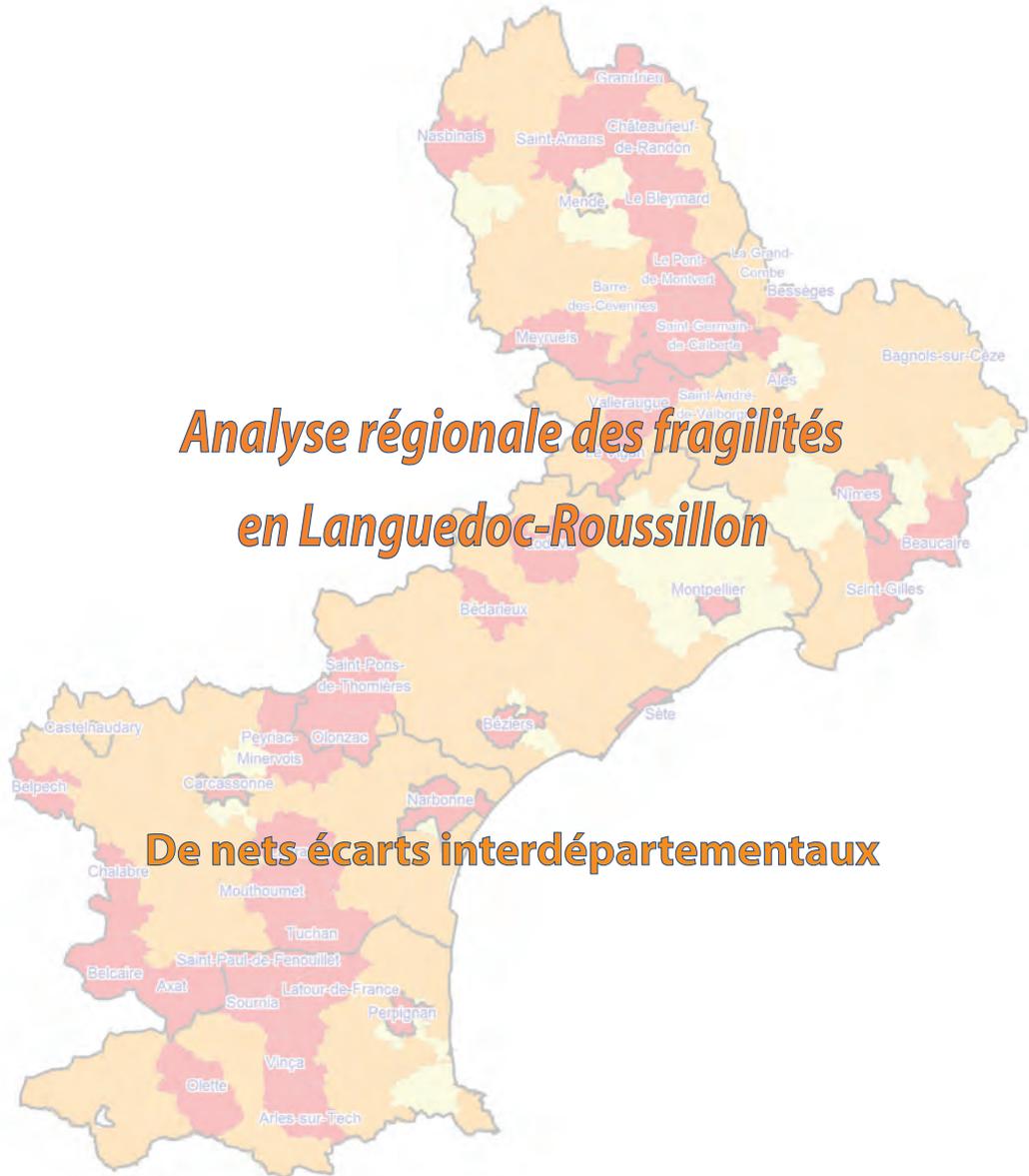
Les populations fragilisées sont ciblées notamment grâce à l'Observatoire.

Appel à projets 2011

"Prévention des risques du vieillissement en faveur de populations de plus de 55 ans fragilisées ou à risque de perte d'autonomie"

Les objectifs de cet appel à projets sont :

- Une meilleure adéquation de l'offre au regard des besoins
- Un renforcement de l'équité territoriale de la prise en charge des assurés en priorisant des zones géographiques présentant des taux plus élevés.
- Un déploiement d'une offre de service institutionnelle et globale ciblée sur ces territoires.



**Analyse régionale des fragilités
en Languedoc-Roussillon**

De nets écarts interdépartementaux

Analyse régionale des fragilités

Une région géographiquement, démographiquement et économiquement contrastée : de nets écarts interdépartementaux

Une population plus âgée dans l'Aude, les Pyrénées-Orientales et en Lozère

La part des 55 ans et plus est supérieure à la moyenne régionale (32%) dans les départements de l'Aude (35,1%), des Pyrénées-Orientales (35,1%) et de la Lozère (34,5%). De plus, les jeunes seniors sont proportionnellement moins nombreux, autrement dit la population est relativement plus âgée sur ces territoires.

En revanche, bien que les départements du Gard et de l'Hérault comprennent moins de personnes âgées (et surtout des jeunes seniors) par rapport à leur population totale, ils regroupent à eux deux près de 32% du total des personnes de la région ayant plus de 55 ans, ce qui représente environ 520 000 personnes et 31% du total des jeunes seniors (personnes ayant entre 55 et 74 ans) de la région, soit plus de 350 000 personnes.

L'accroissement de la population observé en Languedoc-Roussillon est aussi le fait de l'apport migratoire en provenance des autres régions métropolitaines.

Ce phénomène est surtout marqué dans le département des Pyrénées-Orientales où 16.86% des retraités de 55 à 74 ans sont originaires d'une autre région contre 13.70% en région.

Moins de retraités relevant du Régime Général et un montant moyen des pensions plus faible dans l'Aude et en Lozère

Les retraités du Régime Général représentent en 2010, 83,64% des retraités de la région et sont moins présents en proportion dans les départements de la Lozère et de l'Aude (avec respectivement 70.35% et 76.60%). Cette tendance est légèrement différente chez les jeunes seniors puisque la part des retraités du Régime Général est supérieure à la moyenne régionale (60.30%) dans les départements du Gard, de l'Hérault mais aussi de la Lozère.

Parallèlement, la part des retraités ayant cotisé à au moins deux régimes est de 47,80% en région pour l'ensemble des retraités. Cette part se trouve supérieure à la moyenne régionale dans l'Aude (52,41%) et en Lozère (59,17%).

Le montant moyen des retraites à taux plein pour une carrière complète au Régime Général est inférieur en région (984,57€) à la moyenne nationale (992€). De plus, ce montant est inférieur à la moyenne régionale dans l'Aude (959,13€) et en Lozère (970,47€) et la part des retraités à taux plein y est inférieure à la moyenne régionale (22.26%) avec 19,68% dans l'Aude et 16,21% en Lozère.

Le niveau moyen des pensions augmente dans l'ensemble des départements depuis plusieurs années

La croissance de la pension moyenne, observée également au niveau national, résulte pour l'essentiel du renouvellement de la population de retraités : l'arrivée de nouveaux retraités disposant généralement de carrières plus favorables et de pensions en moyenne plus élevées, et le décès de retraités plus âgés percevant des pensions plus faibles, en moyenne, que l'ensemble des retraités. Néanmoins, ce taux de croissance s'est légèrement ralenti depuis 2009, ce qui peut s'expliquer en partie par les effets de composition démographique. Les départs en retraite anticipée pour carrière longue représentent en effet une proportion plus faible du flux de liquidants. Or, ces retraités ont en moyenne des pensions plus élevées que les autres liquidants, du fait de carrières plus longues et d'un départ sans décote: leur diminution, en proportion, induit donc une baisse de la pension moyenne.¹

Par ailleurs, l'âge moyen de cessation d'activité des retraités du Régime Général est supérieur de plus d'un an et demi à l'âge en vigueur au moment du départ à la retraite des personnes concernées (soit 60 ans) dans tous les départements de la région (61,53 ans).

Des retraités du Régime général en constant rajeunissement

Remarquons qu'en 2008, il y a une cassure dans les courbes d'évolution de la part des retraités de 55 à 74 ans dans la population des retraités du régime général. Une augmentation de la part des 55 à 74 ans dans tous les départements (+0.05% entre 2007 et 2008), et d'autant plus marquée dans les départements de l'Aude et de la Lozère, a été observée.

Sont observées sensiblement les mêmes différences territoriales pour les jeunes retraités du Régime général que pour ceux de la population générale :

- La population retraitée du Régime général est relativement plus âgée dans les Pyrénées-Orientales et l'Aude.
- La population retraitée du Gard est relativement plus jeune qu'en région (d'environ 1 point).
- les populations retraitées de Lozère et de l'Hérault apparaissent également plus jeunes qu'en région, mais de manière moins prononcée que dans le Gard.

L'augmentation continue depuis plusieurs années peut être en lien avec l'arrivée des premières vagues de baby-boomer (nés dans les années après-guerre : 1945-1950) à l'âge de la retraite. Le pic observé entre 2008 et 2009 peut s'expliquer par l'annonce de la prévision de la réforme des retraites et la loi Fillon de 2003. En effet, la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein est passée de 40 ans à 41 ans entre 2008 et 2012. De plus, à partir du 1er janvier 2009, les conditions d'accès au dispositif de retraites anticipées pour carrières longues ont été restreintes. La durée d'assurance requise pour être éligible à ce dispositif a en effet été augmentée par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009. Enfin, la peur d'une nouvelle réforme qui risquerait de réduire leurs droits a sans doute joué un rôle dans la décision de départ de nouveaux retraités³.

³ Samia BENALLAH, Patrick AUBERT, Nadine BARTHELEMY, Marianne CORNU-PAUCHET et Julien SAMAK, Les motivations de départ à la retraite. Premiers résultats de l'enquête auprès des nouveaux retraités du régime général, Etudes et Résultats N° 745 • janvier 2011, <http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er745.pdf>

Un fort taux de retraités fragilisés

La part des retraités du régime général fragilisés de 55 à 74 ans est sensiblement supérieure à la moyenne régionale (47.20%) dans les départements du Gard (47,33% soit plus de 39 000 personnes), et des Pyrénées-Orientales (47.86%, soit près de 28 000 personnes). En ce qui concerne la part de ces jeunes retraités qui cumulent au moins deux facteurs de risque, ce sont les départements de l'Aude (35,31%, soit plus de 7000 personnes) et des Pyrénées-Orientales (34,53%, soit environ 9700 personnes) qui se situent au dessus de la moyenne régionale (33,74%).

Pour l'ensemble des retraités du régime général de plus 55 ans, ce sont les départements de l'Aude (54.35%, soit plus de 38 000 personnes), de la Lozère (54,57%, soit près de 7900 personnes) et des Pyrénées-Orientales (53.27%, soit environ 82 900 personnes) qui sont sensiblement au dessus de la moyenne régionale (52.62%).

Les facteurs de risque de fragilité

Le nombre de bénéficiaires du Minimum Vieillesse : des disparités entre les retraités des Pyrénées-Orientales, les plus touchés et ceux de la Lozère, les moins concernés.

Le critère du bénéfice du minimum vieillesse est prédominant dans le département des Pyrénées-Orientales (6,41%). En effet, la moyenne régionale est de 5,50%. A l'opposé, la Lozère compte 4,04% de bénéficiaires du minimum vieillesse. Ces différences sont d'autant plus marquées pour les jeunes seniors (55-74 ans) : 6,84% de bénéficiaires du minimum vieillesse dans les Pyrénées-Orientales, contre 3,75% en Lozère (et 5,72% en région).

La majorité des personnes de 55-74 ans qui bénéficie du minimum vieillesse est titulaire d'une pension d'inaptitude et assimilées et elle a peu cotisé (en moyenne 75.5 trimestres, soit moins de la moitié des trimestres requis pour avoir le droit à une pension vieillesse à taux plein).

L'exonération de la CSG, observée surtout dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude et la Lozère

Le risque économique a également été appréhendé par l'intermédiaire du facteur de l'exonération de la Contribution Sociale Généralisée (CSG). Ce critère est discriminant pour les départements des Pyrénées-Orientales (35,76%), de l'Aude (38,36%) et de la Lozère (39,55%) qui se situent au dessus de la moyenne régionale (34,78%). L'analyse de ce critère sur la tranche d'âge des 55 à 74 ans met en exergue les mêmes départements.

La Lozère se démarque : ce département compte moins de bénéficiaires du minimum vieillesse mais est le plus concerné par l'exonération de la CSG. Un des facteurs d'explication est que l'exonération de la CSG est déterminée sur la base des ressources alors que l'ensemble du patrimoine (hors maison d'habitation) est pris en compte pour l'attribution du minimum vieillesse. Cela traduit donc une plus grande précarité financière en Lozère que celle analysée à travers le taux de bénéficiaires du minimum vieillesse, malgré des patrimoines qui peuvent être importants.

L'isolement, sensiblement plus marqué dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude et le Gard

Les critères liés à l'isolement ne sont pas discriminants pour les départements. Cependant, on peut noter que le veuvage est une situation sensiblement plus présente chez les jeunes seniors dans les Pyrénées-Orientales et le Gard depuis 2006, alors que l'Hérault, l'Aude et la Lozère sont depuis 2006 en dessous de la courbe de la moyenne régionale.

Les personnes âgées de plus de 74 ans sont davantage en situation de fragilité environnementale que les jeunes retraités (risque d'être isolé socialement et situation de veuvage) : 34.49% des retraités de 55-74 ans sont à risque d'être isolés socialement contre 37.63% parmi la population des retraités tous âges confondus. Notamment 10.76% des retraités de 55 à 74 ans font partie des personnes en situation de veuvage contre 18.79% dans la population des retraités tous âges confondus.

Les personnes âgées de plus de 74 ans sont également plus nombreuses en proportion, à être exonérées de la CSG que les jeunes seniors.

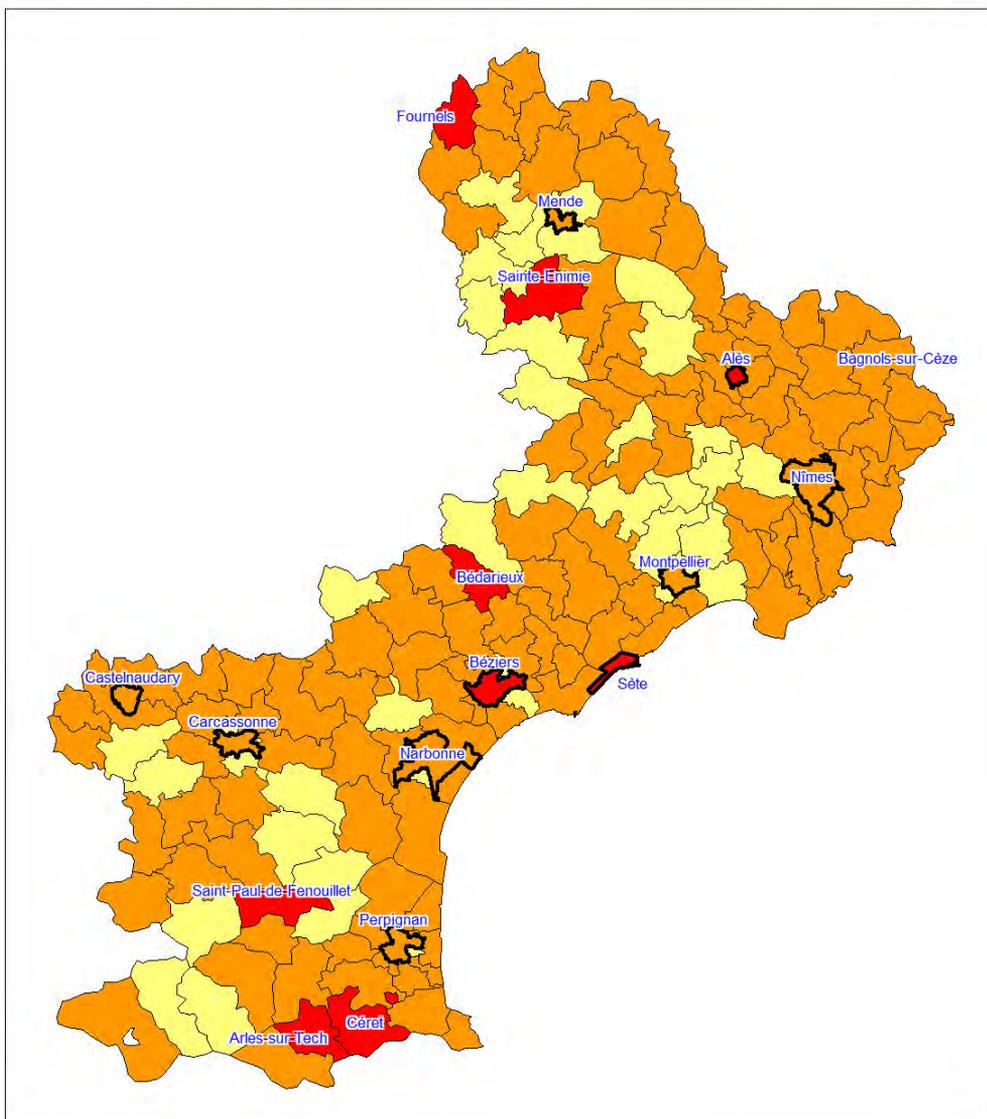
Les territoires départementaux, reflets de cette fragilité

Près d'un quart des cantons est considéré comme à risque de fragilité en Languedoc-Roussillon.

La Lozère, l'Aude et les Pyrénées-Orientales regroupent en proportion, davantage de cantons fragilisés et surtout des cantons à dominante rurale.

Les cantons du Gard et de l'Hérault sont en revanche, moins fragilisés qu'en région et ceux qui sont à risque sont moins à dominante rurale.

Répartition par canton des personnes en situation de veuvage de 55 à 74 ans dans la région Languedoc-Roussillon pour l'exercice 2010



Pourcentage de veufs
par rapport au nombre de retraités du régime général

4,98 - 8,84	(41)
8,84 - 12,68	(120)
12,68 - 14,57	(9)

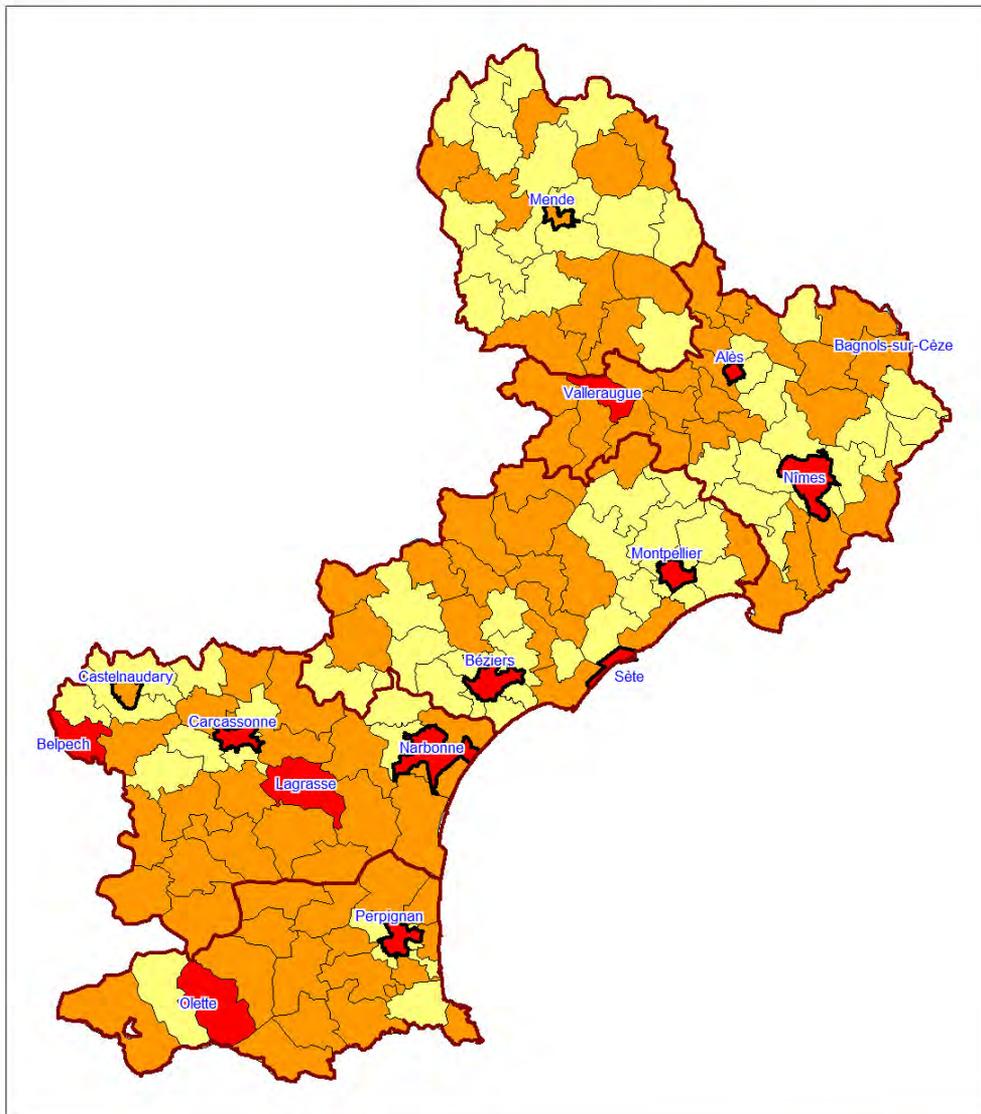
Taux moyen régional: 10,76%

Source des données: SNSP 2010
mai 2011

Observatoire des situations de fragilité
des personnes âgées

Carsat LR/ DAAMAS/ SPP/ OZ

Répartition par canton des bénéficiaires du minimum vieillesse de 55 à 74 ans dans la région Languedoc-Roussillon pour l'exercice 2010



Pourcentage de bénéficiaires du minimum vieillesse par rapport au nombre de retraités du régime général

- 0 - 3,36 (71)
- 3,36 - 8,08 (87)
- 8,08 - 16,3 (12)

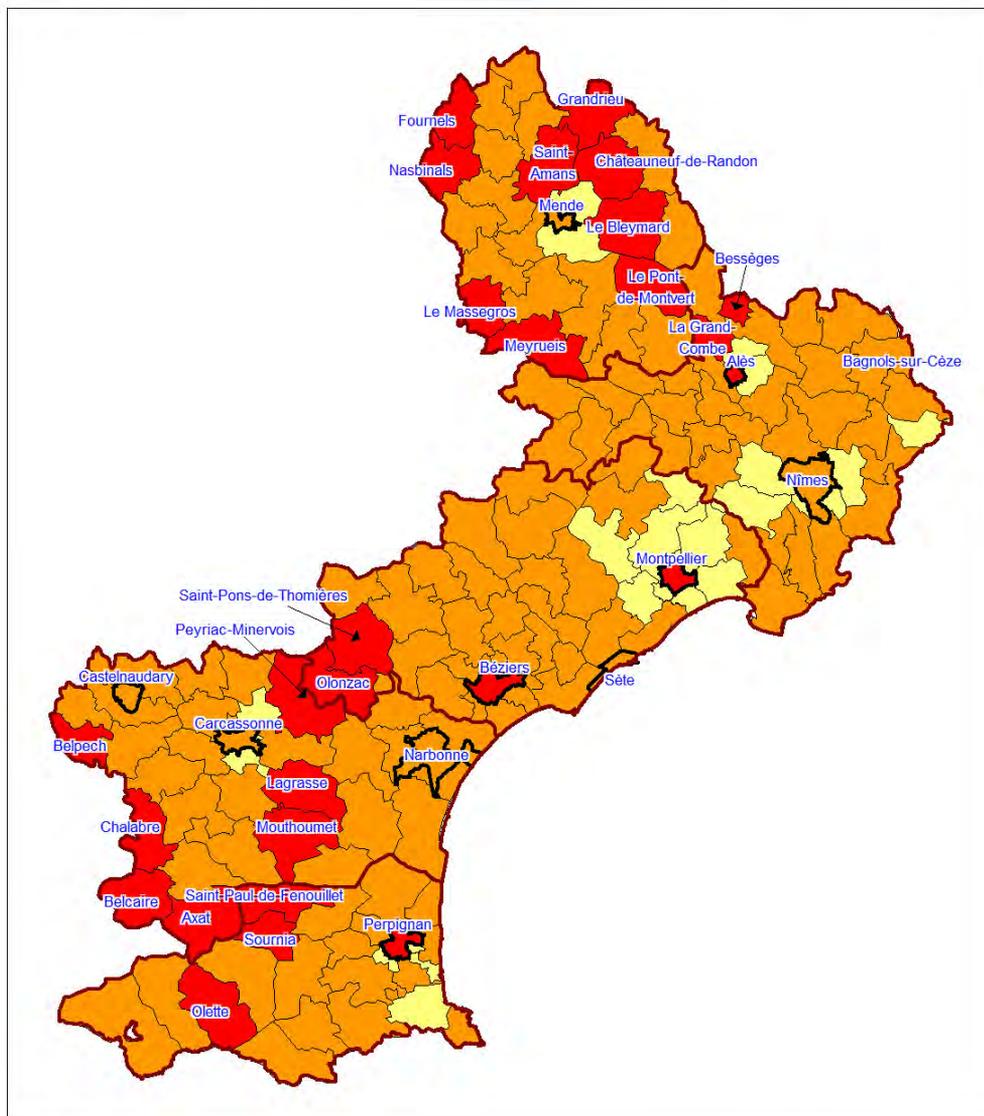
Taux moyen régional: 5,72%

Source des données: SNSP 2010
mai 2011

Observatoire des situations de fragilité
des personnes âgées

Carsat LR/ DAAMAS/ SPP/ OZ

Répartition par canton des seniors exonérés de la CSG de 55 à 74 ans dans la région Languedoc-Roussillon pour l'exercice 2010



Pourcentage de seniors exonérés de la CSG
par rapport au nombre de retraités du régime général

- 9,66 - 22,37 (26)
- 22,37 - 35,26 (117)
- 35,26 - 46,86 (27)

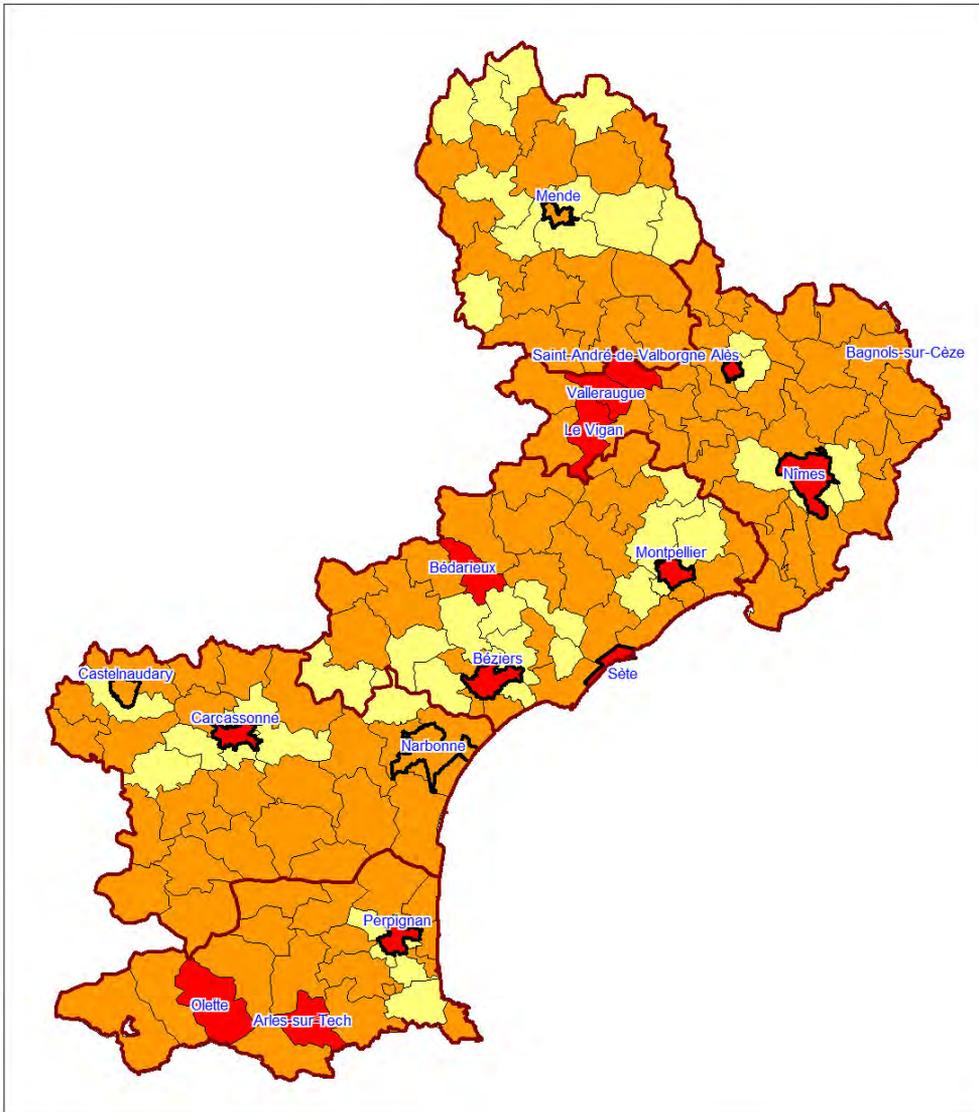
Taux moyen régional: 28,81%

Source des données: SNSP 2010
mai 2011

Observatoire sur les situations de fragilité
des personnes âgées

Carsat LR/ DAAMAS/ SPP/ OZ

Répartition par canton des seniors à risque d'être isolés socialement de 55 à 74 ans dans la région Languedoc-Roussillon pour l'exercice 2010



Pourcentage de seniors à risque d'être isolés par rapport au nombre de retraités du régime général

- 17,7 - 29,55 (47)
- 29,55 - 39,42 (110)
- 39,42 - 46,17 (13)

Taux moyen régional: 34,49%

Source des données: SNSP 2010
mai 2011

Observatoire sur les situations de fragilité
des personnes âgées

Carsat LR/ DAAMAS/ SPP/ OZ

Diagnostic territorial du Languedoc-Roussillon Seniors fragilisés retraités du Régime Général

DONNEES DE CADRAGE

• Population totale de plus de 55 ans

	LR	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P-O
Part des personnes ayant plus de 55 ans dans la population totale	32% (820122)	35,1% (121253)	31,1% (214722)	30,1% (304412)	34,5% (26489)	35,1% (153246)
dont la part des personnes de 55 à 74 ans	68,87% (564844)	67,27% (81517)	70,3% (150950)	69,5% (199390)	67% (17748)	67,3% (103135)

Insee, RP, 2007

• Les retraités du régime général

	LR	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P-O
Part des retraités du régime général sur le total des retraités	83,64% (512073)	76,60% (71394)	86,02% (134108)	86,26% (192977)	70,35% (14340)	83,35% (99254)
Age moyen de cessation d'activité	61,53	61,40	61,59	61,57	61,19	61,50
Niveau moyen des pensions du régime général	572,29	532,86	583,36	585,72	481,80	572,67
Part des retraités polypensionnés	47,80% (244775)	52,41% (37417)	46,32% (62123)	45,93% (88626)	59,17% (8486)	48,49% (48124)
Part des retraités à taux plein et carrière complète au régime général	22,26% (113975)	19,68% (14052)	23,32% (31275)	23,20% (44769)	16,21% (2325)	21,72% (21554)
Montant moyen des pensions à taux plein	984,57	959,13	983,77	991,63	970,47	989,18
Part des retraités de 55 à 74 ans	60,30% (308760)	59,56% (42520)	61,52% (82503)	60,41% (116581)	60,75% (8711)	58,88% (58445)

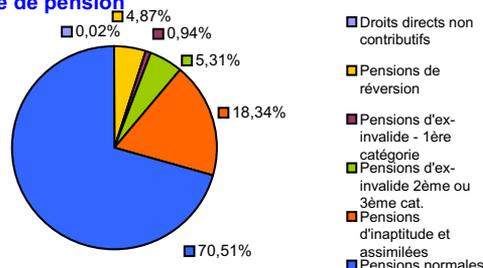
CNAV, SNSP, 2010; INSEE, RP 2007

• La migration des seniors du régime général

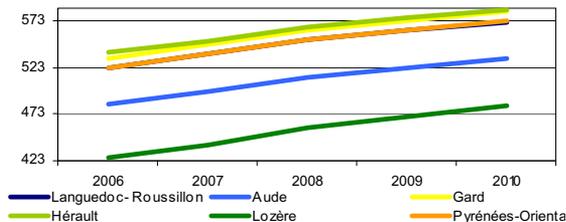
	LR	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P-O
Part des retraités originaires d'une autre région	17,47% (89446)	17,87% (12760)	15,32% (20543)	17,18% (33156)	13,70% (1964)	21,18% (21023)
Part des retraités de 55 à 74 ans originaires d'une autre région	13,70% (42300)	15,46% (6573)	11,91% (9825)	13,02% (15176)	10,01% (872)	16,86% (9854)
Dont la part des retraités de 55 à 74 ans originaires d'Ile de France	29,66% (12545)	26,26% (1726)	24,69% (2426)	31,66% (4805)	32,57% (284)	33,53% (3304)

CNAV, SNSP, 2010

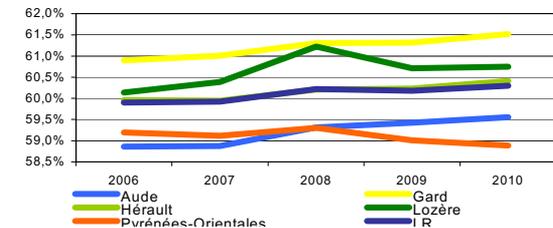
• Répartition des retraités du régime général par type de pension



• Evolution du niveau moyen des pensions du régime général



• Evolution de la part des retraités de 55 à 74 ans sur les retraités du régime général



LES FACTEURS DE RISQUE DE FRAGILITE

La fragilité et ses facteurs de risque

	LR	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P-O
Part des retraités fragilisés	52,62% (269453)	54,35% (38805)	52,28% (70113)	51,73% (99834)	54,57% (7825)	53,27% (52876)
Part des retraités fragilisés de 55 à 74 ans	47,20% (145721)	47,02% (19991)	47,33% (39050)	46,98% (54770)	45,22% (3939)	47,86% (27971)
dont la part des retraités cumulant au moins 2 facteurs de risque*	33,74% (49165)	35,31% (7058)	33,46% (13065)	32,97% (18058)	33,69% (1327)	34,53% (9657)

*Facteurs de risque : être bénéficiaire du minimum vieillesse, avoir un risque d'être isolé socialement et/ou être exonéré de la contribution sociale généralisée
CNAV, SNSP, 2010

FACTEURS DE RISQUE ECONOMIQUES

Minimum vieillesse

	LR	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P-O
Part des bénéficiaires	5,50% (28157)	5,24% (3738)	5,03% (6741)	5,56% (10732)	4,04% (579)	6,41% (6367)
Part des bénéficiaires de 55 à 74 ans	5,72% (17656)	5,32% (2262)	5,18% (4276)	5,83% (6794)	3,75% (327)	6,84% (3997)

CNAV, SNSP, 2010

Exonération de la Contribution Sociale Généralisée

	LR	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P-O
Part des retraités exonérés	34,78% (178111)	38,36% (27389)	33,99% (45579)	33,16% (63982)	39,55% (5672)	35,76% (35489)
Part des retraités exonérés de 55-74 ans	28,81% (88960)	30,27% (12869)	28,33% (23369)	28,11% (32774)	29,55% (2574)	29,73% (17374)

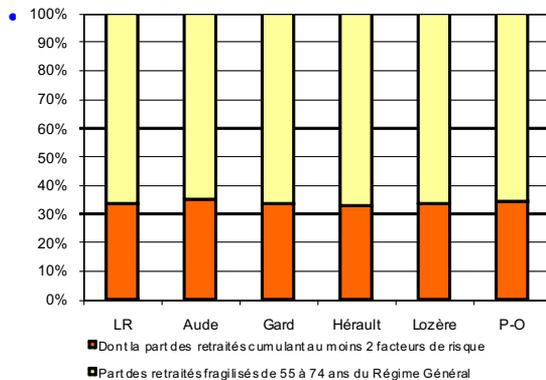
CNAV, SNSP, 2010

Cumul emploi et retraite

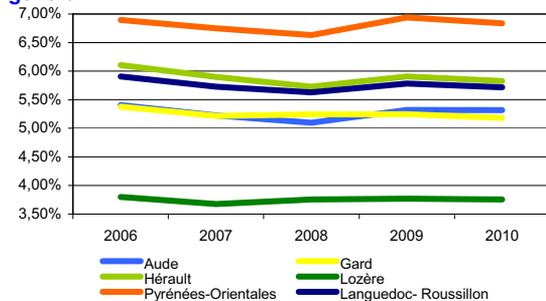
	LR	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P-O
Part des retraités cumulant emploi-retraite	2,01% (10298)	2,03% (1451)	2,03% (2716)	2,05% (3952)	2,75% (394)	1,80% (1785)
Part des retraités de 55-74 ans cumulant emploi-retraite	3,22% (9939)	3,31% (1407)	3,18% (2626)	3,27% (3809)	4,26% (371)	2,95% (1726)

CNAV, SNSP, 2010

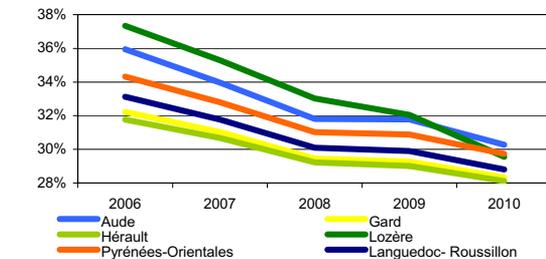
Représentation des retraités fragilisés de 55 à 74 ans du régime général cumulant au moins deux facteurs de risque



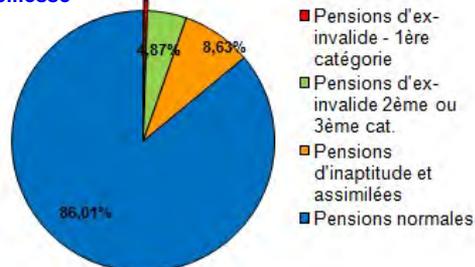
Evolution de la part des bénéficiaires du minimum vieillesse sur les retraités de 55 à 74 ans du régime général



Evolution de la part des retraités exonérés de la CGS sur les retraités de 55 à 74 ans du régime général



Répartition des retraités du régime général cumulant emploi et retraite par type de pension vieillesse



FACTEURS DE RISQUE LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

• Risque d'isolement social

	LR	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P-O
Part des retraités	37,63% (192670)	37,26% (26600)	37,97% (50927)	37,56% (72477)	35,91% (5149)	37,80% (37517)
Part des retraités de 55-74 ans	34,49% (106484)	33,47% (14231)	35,08% (28938)	34,60% (40332)	30,30% (2639)	34,81% (20344)

CNAV, SNSP, 2010

• Situation de veuvage

	LR	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P-O
Part des retraités veufs	18,79% (96164)	18,97% (13540)	18,93% (25389)	18,37% (35459)	17,94% (2572)	19,38% (19234)
Part des retraités veufs de 55 à 74 ans	10,76% (33220)	10,44% (4439)	11,13% (9182)	10,48% (12219)	9,64% (840)	11,19% (6540)

CNAV, SNSP, 2010

FRAGILITÉ FONCTIONNELLE

• Majoration Tierce Personne

	LR	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P-O
Part des bénéficiaires de la MTP*	0,22% (1115)	0,17% (123)	0,23% (315)	0,23% (435)	0,20% (28)	0,22% (214)
Part des bénéficiaires de la MTP de 55 à 74 ans	0,26% (807)	0,22% (94)	0,29% (241)	0,27% (313)	0,22% (19)	0,24% (140)

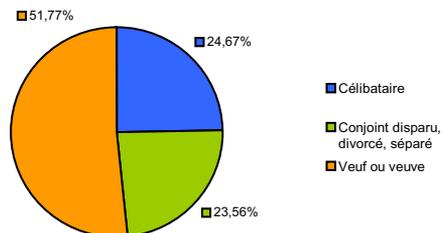
CNAV, SNSP, 2010

TERRITOIRES À RISQUE

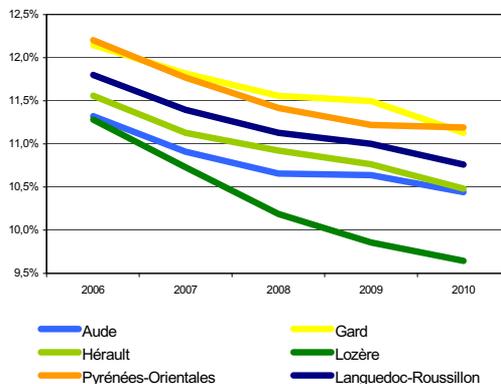
	LR	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P-O
Part des cantons fragilisés	24,71% (42)	28,57% (10)	21,43% (9)	16,67% (7)	34,62% (9)	28,00% (7)
Dont % des cantons ruraux	71,43% (30)	80% (8)	33,33% (3)	57,14% (4)	100% (9)	85,71% (6)
Dont % des cantons urbains	28,57% (12)	20,00% (2)	66,67% (6)	42,86% (3)	0,00% (0)	14,29% (1)

CNAV, SNSP, 2010; INSEE

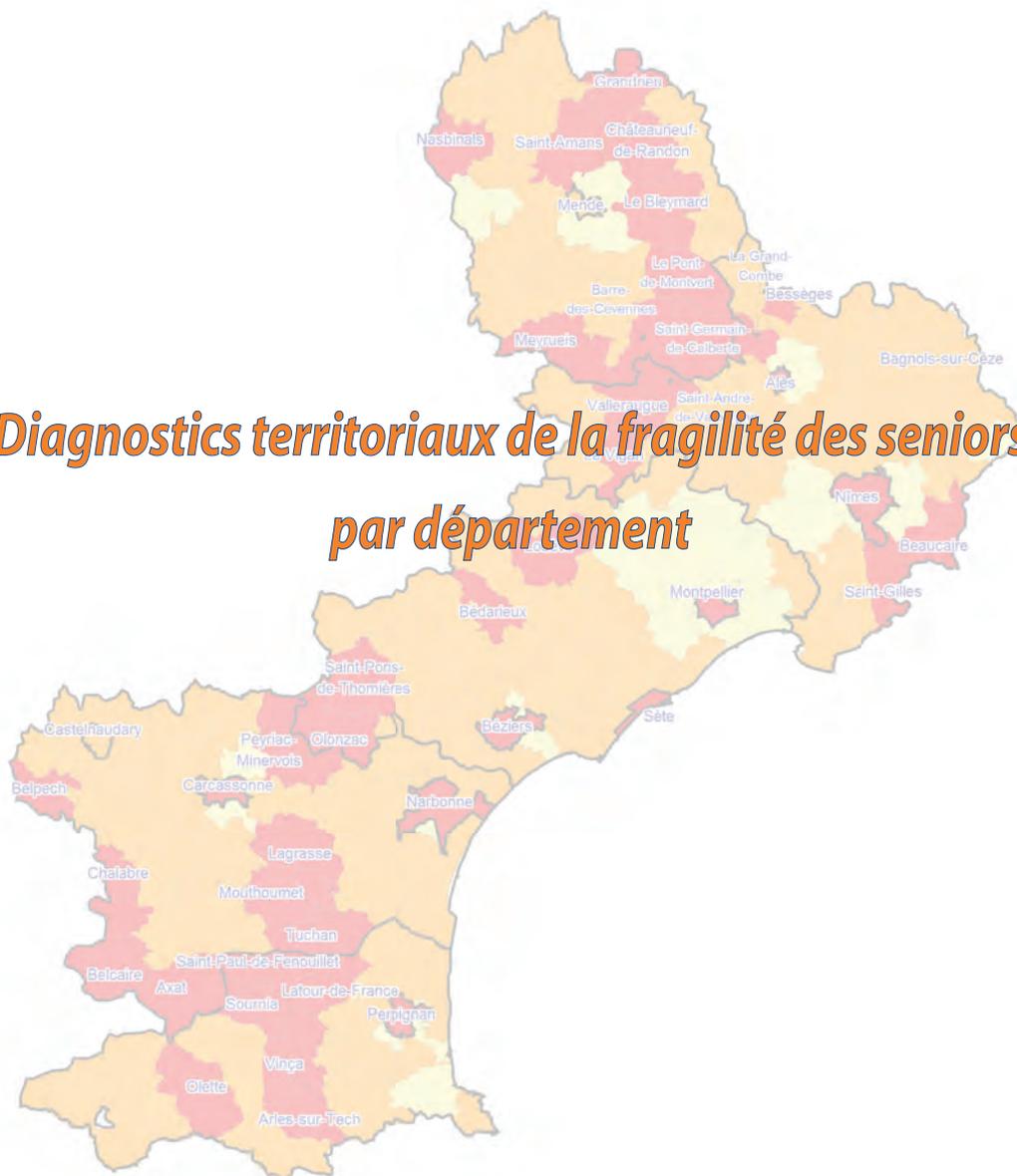
• Répartition des situations familiales des retraités du régime général de 55 à 74 ans à risque d'être isolés



• Evolution de la part des veufs sur les retraités de 55 à 74 ans du régime général



Diagnostiques territoriaux de la fragilité des seniors par département



Diagnostic Territorial de la fragilité des seniors

Département de l'Aude

Une fragilité surtout rurale

Sa population retraitée

Une population en moyenne plus âgée qu'en région

Les personnes de plus de 55 ans sont en proportion **plus nombreuses et plus âgées** qu'en région, la part des jeunes seniors étant légèrement plus faible.

Cependant, ces personnes représentent seulement **14,8% de la population régionale** des plus de 55 ans.

	Languedoc-Roussillon	Aude
Part des personnes ayant plus de 55 ans dans la population totale	32% (820122)	35,1% (121253)
Dont la part des personnes de 55 à 74 ans	68,87% (564844)	67,27% (81517)

Insee, RP, 2007

Des retraités moins affiliés au Régime Général et touchant des pensions moins élevées

	Languedoc-Roussillon	Aude	Narbonne	Carcassonne
Part des retraités du régime général sur le total des retraités	83,64% (512073)	76,60% (71394)	79,14% (10518)	74,70% (8571)
Age moyen de cessation d'activité	61,53	61,40	61,63	61,55
Niveau moyen des pensions du régime général	572,29	532,86	558,07	546,41
Part des retraités polypensionnés	47,80% (244775)	52,41% (37417)	46,89% (4932)	47,60% (4080)
Part des retraités à taux plein et carrière complète au régime général	22,26% (113975)	19,68% (14052)	20,08% (2112)	19,76% (1694)
Montant moyen des pensions à taux plein	984,57	959,13	969,06	938,25
Part des retraités de 55 à 74 ans sur les retraités du régime général	60,30% (308760)	59,56% (42520)	56,15% (5906)	54,25% (4650)

CNAV, SNSP, 2010; INSEE, RP 2007

Ces retraités sont en proportion moins affiliés au Régime Général (76,6% contre 83,64% en région) et surtout à Carcassonne.

Parallèlement, davantage de retraités audois ont cotisé à au moins deux régimes.

Le montant des pensions à taux plein est en moyenne moins élevé (environ 960 € en moyenne, soit 25 € de moins qu'en région). Ce montant est encore plus faible à Carcassonne.

A Narbonne et surtout à Carcassonne, moins de jeunes seniors sont présents par rapport à la population totale des retraités.

La migration des seniors du régime général

	Languedoc-Roussillon	Aude
Part des retraités originaires d'une autre région	17,47% (89446)	17,87% (12760)
Part des retraités de 55 à 74 ans originaires d'une autre région	13,70% (42300)	15,46% (6573)
Dont la part des retraités de 55 à 74 ans originaires d'Ile de France	29,66% (12545)	26,26% (1726)

CNAV, SNSP, 2010

DAAMAS/ SPP/ MB/ ALC/ OZ/ DP

Les jeunes seniors ont une préférence plus marquée pour l'Aude en matière de migration

La fragilité des retraités du Régime Général

Les retraités audois présentent plus de facteurs de risques de fragilité qu'en région, surtout ceux de plus de 75 ans.

Pendant, la part des jeunes retraités cumulant au moins deux facteurs de risque est plus importante que dans le reste de la région.

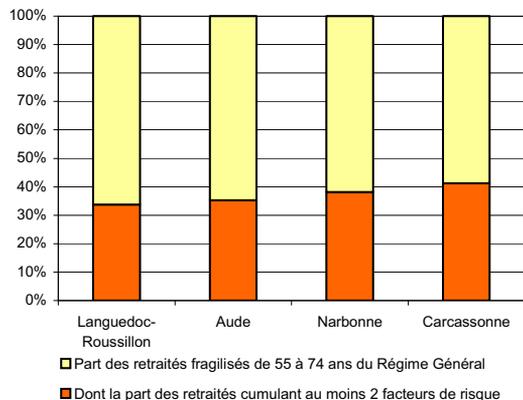
De fortes spécificités urbaines : à Narbonne et à Carcassonne, la part des retraités fragilisés est supérieure de respectivement, 2,75 et 4,48 points à la moyenne départementale (54,35%) et de respectivement, 4,48 et 6,21 points à celle régionale (52,62%).

Ces spécificités urbaines sont encore plus prononcées chez les jeunes seniors, plus nombreux à être fragilisés à Narbonne (+5.42 points) et à Carcassonne (+7.17 points) que dans le reste du département (47.02%). La part des jeunes seniors cumulant au moins deux facteurs de risque y est également plus importante (+2.86 points à Narbonne et +5.88 points à Carcassonne).

	Languedoc-Roussillon	Aude	Narbonne	Carcassonne
Part des retraités fragilisés	52,62% (269453)	54,35% (38805)	57,10% (6006)	58,83% (5042)
Part des retraités fragilisés de 55 à 74 ans	47,20% (145721)	47,02% (19991)	52,44% (3097)	54,19% (2520)
Dont la part des retraités cumulant au moins 2 facteurs de risque*	33,74% (49165)	35,31% (7058)	38,17% (1182)	41,19% (1038)

*Facteurs de risque : être bénéficiaire du minimum vieillesse, avoir un risque d'être isolé socialement et/ou être exonéré de la contribution sociale généralisée
CNAV, SNSP, 2010

Retraités cumulant au moins deux facteurs de risque



Les personnes vivant en ville présentent plus de facteurs de risque économiques

Elles sont davantage bénéficiaires du minimum vieillesse et exonérées de la CSG.

A Carcassonne, on note également un taux plus important de jeunes retraités cumulant emploi et retraite, ce qui est à mettre en relation avec un montant moyen des pensions à taux plein qui est particulièrement faible.

Au niveau du département, la part des retraités et celle des retraités de 55 à 74 ans, exonérés de la CSG sont plus importantes de respectivement 3.58 et 1.46 points par rapport à ceux de la région

Exonérés de la Contribution Sociale Généralisée

	LR	Aude	Narbonne	Carcassonne
Part des retraités exonérés	34,78% (178111)	38,36% (27389)	39,46% (4150)	40,74% (3492)
Part des retraités exonérés de 55-74 ans	28,81% (88960)	30,27% (12869)	33,86% (2000)	35,44% (1648)

CNAV, SNSP, 2010

Bénéficiaires du minimum vieillesse

	LR	Aude	Narbonne	Carcassonne
Part des bénéficiaires	5,50% (28157)	5,24% (3738)	7,08% (745)	8,47% (726)
Part des bénéficiaires 55 à 74 ans	5,72% (17656)	5,32% (2262)	8,38% (495)	9,91% (461)

CNAV, SNSP, 2010

Personnes cumulant emploi et retraite

	LR	Aude	Narbonne	Carcassonne
Part des retraités cumulant emploi-retraite	2,01% (10298)	2,03% (1451)	1,85% (195)	1,98% (170)
Part des retraités 55-74 ans cumulant emploi-retraite	3,22% (9939)	3,31% (1407)	3,13% (185)	3,59% (167)

CNAV, SNSP, 2010

La part des retraités à risque d'être isolés socialement est beaucoup plus importante dans les villes que dans le département (+ 4.53 points pour Narbonne et + 6.29 points pour Carcassonne) ou qu'en région (+4.16 points pour Narbonne et +5.92 points pour Carcassonne)

Au niveau du département, les retraités à risque d'être isolés socialement sont légèrement plus nombreux (37.26% contre 37,63% en région).

Seniors à risque d'être isolés socialement

	Languedoc-Roussillon	Aude	Narbonne	Carcassonne
Part des retraités	37,63% (192670)	37,26% (26600)	41,79% (4395)	43,55% (3733)
Part des retraités de 55-74 ans	34,49% (106484)	33,47% (14231)	39,11% (2310)	41,46% (1928)

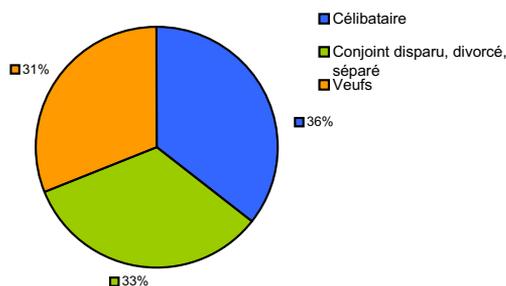
Source des données: CNAV, SNSP 2010

Personnes en situation de veuvage

	Languedoc-Roussillon	Aude	Narbonne	Carcassonne
Part des retraités veufs	18,79% (96164)	18,97% (13540)	21,47% (2258)	21,02% (1802)
Part des retraités veufs (55-74 ans)	10,76% (33220)	10,44% (4439)	12,29% (726)	11,14% (518)

Source des données: CNAV, SNSP 2010

Situations familiales des retraités du régime général de 55 à 74 ans à risque d'être isolés



Les jeunes seniors résidant dans les villes semblent plus souffrir de fragilité fonctionnelle qu'au niveau départemental

Bénéficiaires de la Majoration Tierce Personne

	Languedoc-Roussillon	Aude	Narbonne	Carcassonne
Part des bénéficiaires	0,22% (1115)	0,17% (123)	0,21% (22)	0,19% (16)
Part des bénéficiaires de 55 à 74 ans	0,26% (807)	0,22% (94)	0,29% (17)	0,30% (14)

Source des données: CNAV, SNSP 2010

Une fragilité plus importante sur le territoire et concentrée dans des cantons ruraux

Le territoire audois est davantage marqué par cette fragilité : la part des cantons fragilisés y est plus importante de 3.86 points par rapport à la moyenne régionale

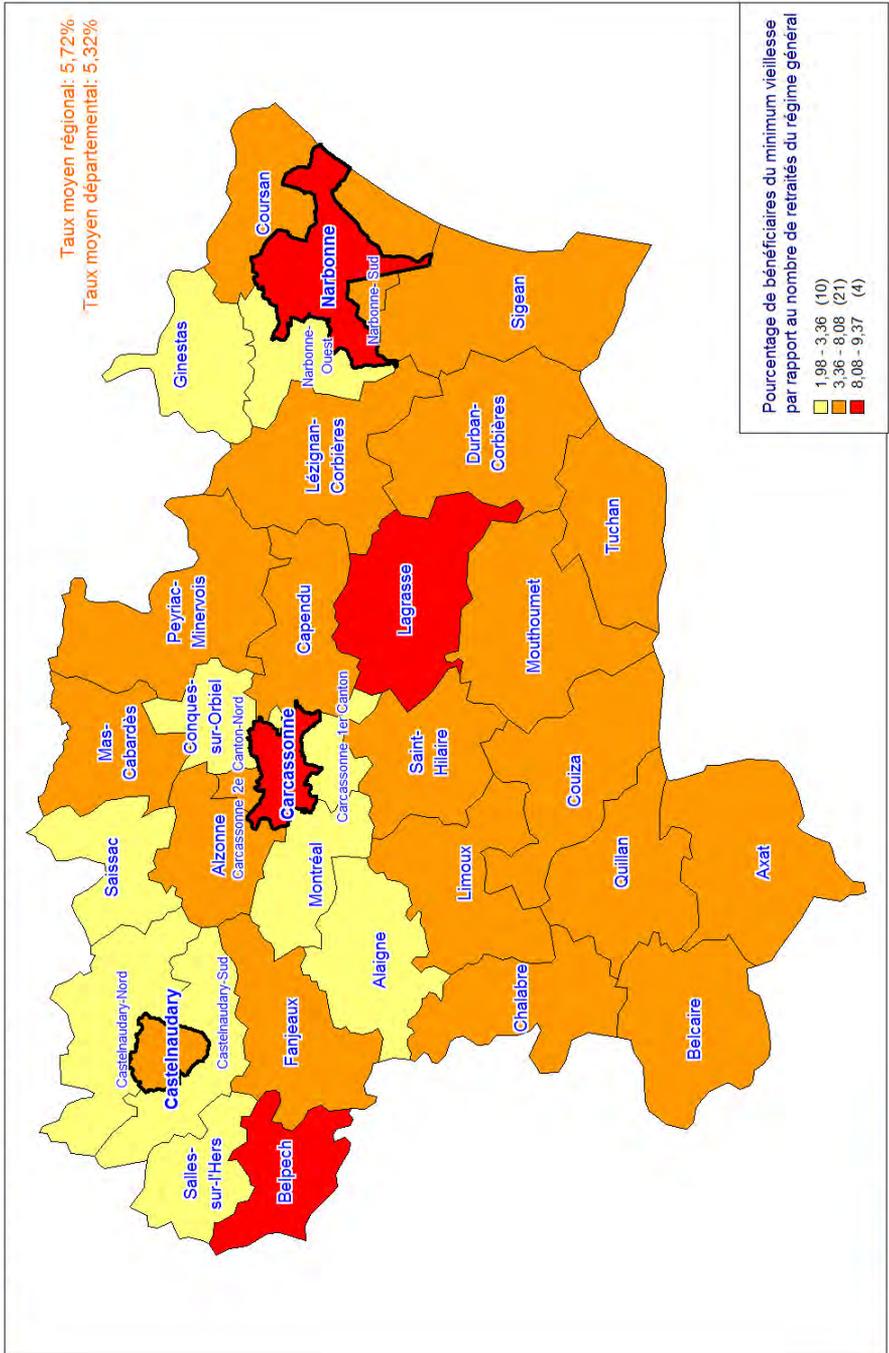
Dix cantons sont considérés comme fragiles : Narbonne et Carcassonne, Peyriac-Minervois, Lagrasse, Mouthoumet, Tuchan, Axat, Belcaire, Chalabre, Belpech.

Territoires à risque	Languedoc-Roussillon	Aude
Part des cantons fragilisés	24.71% (42)	28.57% (10)
Dont % des cantons ruraux	71.43% (30)	80% (8)
Dont % des cantons urbains	28.57% (12)	20,00% (2)

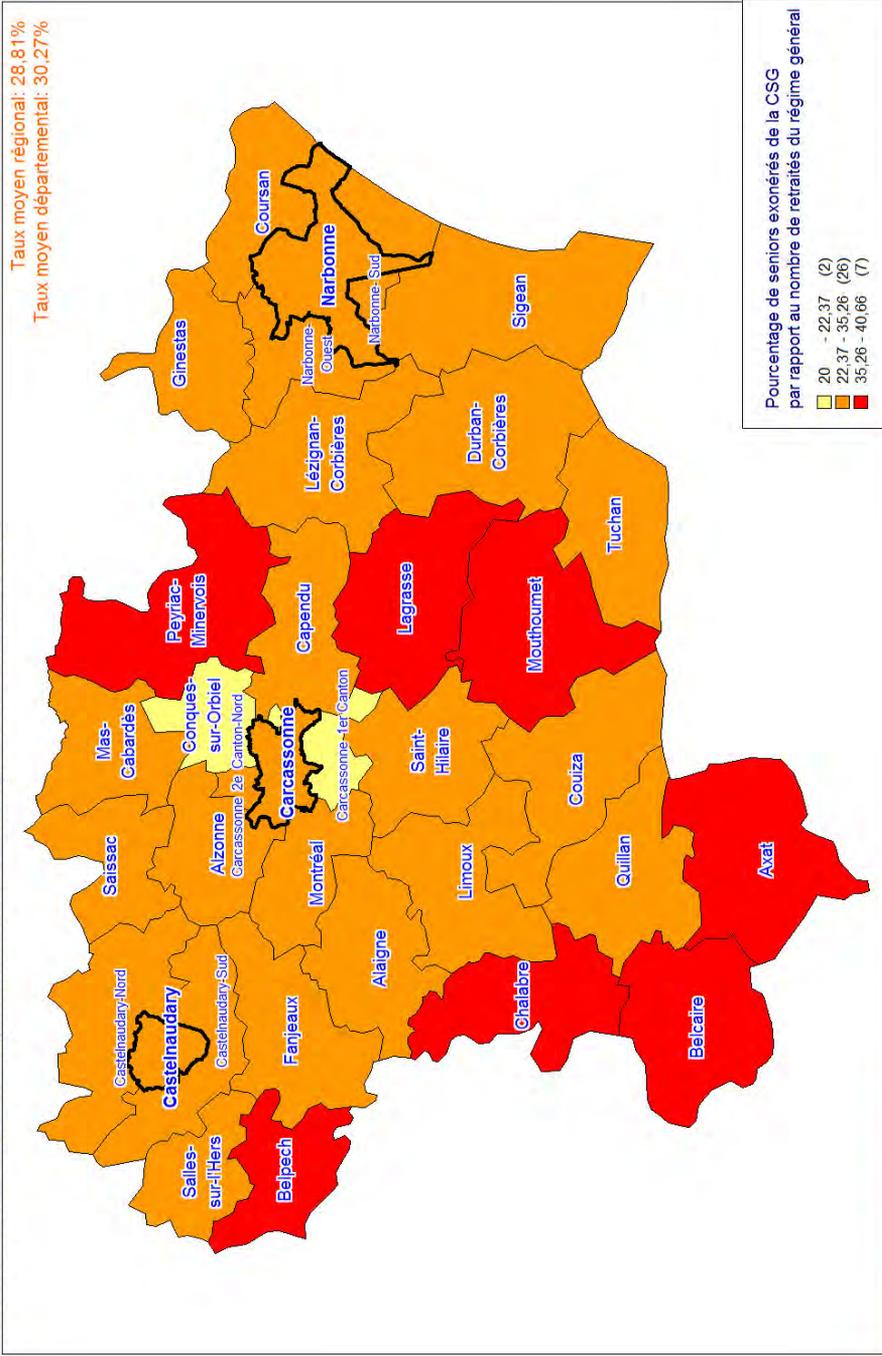
Source des données : CNAV, SNSP 2010; INSEE

Les retraités audois présentent plus de risques de fragilité qu'au niveau régional et surtout dans les villes où l'on observe un surplus de fragilité. Ce surplus est encore plus marqué chez les jeunes seniors.

Répartition par canton des bénéficiaires du minimum vieillesse de 55 à 74 ans dans le département de l'Aude pour l'exercice 2010



Répartition par canton des seniors exonérés de la CSG de 55 à 74 ans dans le département de l'Aude pour l'exercice 2010



Diagnostic Territorial de la fragilité des seniors

Département du Gard

Une fragilité moins importante sur le territoire, concentrée dans des cantons urbains

Sa population retraitée

Une population en moyenne moins âgée qu'en région

Les personnes de plus de 55 ans sont en proportion **moins nombreuses et plus jeunes** qu'en région, la part des jeunes seniors étant plus élevée.

Cependant, ces personnes représentent **plus de 26 % de la population régionale** des plus de 55 ans.

	Languedoc-Roussillon	Gard
Part des personnes ayant plus de 55 ans dans la population totale	32% (820122)	31,1% (214722)
Dont la part des personnes de 55 à 74 ans	68,87% (564844)	70,3% (150950)

Insee, RP, 2007

Des retraités en milieu urbain, face à des contraintes économiques plus marquées

	Languedoc-Roussillon	Gard	Nîmes	Alès
Part des retraités du Régime Général sur le total des retraités	83,64% (512073)	86,02% (134108)	86,03% (26321)	89,57% (9392)
Age moyen de cessation d'activité	61,53	61,59	61,83	61,80
Niveau moyen des pensions du régime Général	572,29	583,36	579,82	574,39
Part des retraités polypensionnés	47,80% (244775)	46,32% (62123)	42,27% (11125)	37,22% (3496)
Part des retraités à taux plein et carrière complète au régime général	22,26% (113975)	23,32% (31275)	22,81% (6004)	24,38% (2290)
Montant moyen des pensions à taux plein	984,57	983,77	957,45	921,08
Part des retraités de 55 à 74 ans sur le total des retraités du régime Général	60,30% (308760)	61,52% (82503)	56,01% (14743)	53,19% (4996)

CNAV, SNSP, 2010; INSEE, RP 2007.

Les retraités sont en proportion **plus affiliés au Régime Général** (86.02% dans le Gard contre 83.64% en région) et surtout à Alès.

Parallèlement, moins de retraités ont cotisé à au moins deux régimes.

Le montant des pensions à taux plein est semblable à celui observé en région à l'exception de Nîmes et Alès où ce montant est en moyenne beaucoup plus faible (d'environ 27 € à Nîmes et 63 € à Alès)

Moins de jeunes seniors sont présents par rapport à la population totale des retraités dans les deux principales villes du département.

La migration des seniors du régime général

	Languedoc-Roussillon	Gard
Part des retraités originaires d'une autre région	17,47% (89446)	15,32% (20543)
Part des retraités de 55 à 74 ans originaires d'une autre région	13,70% (42300)	11,91% (9825)
Dont la part des retraités de 55 à 74 ans originaires d'Ile de France	29,66% (12545)	24,69% (2426)

CNAV, SNSP, 2010

Le Gard attire moins de jeunes seniors d'autres régions françaises que la moyenne du Languedoc-Roussillon.

La fragilité des retraités du Régime Général

Ces retraités présentent autant de facteurs de risque de fragilité qu'en région

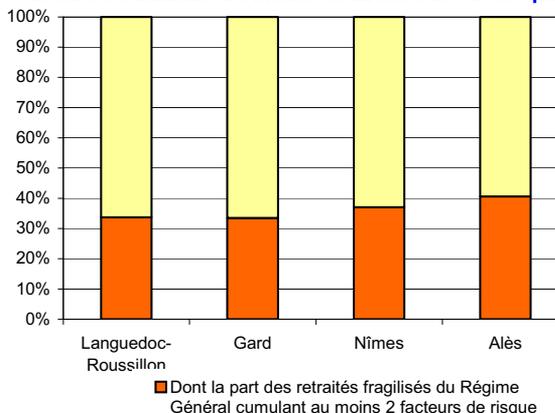
De fortes spécificités urbaines : à Nîmes et à Alès, la part des retraités fragilisés est supérieure de respectivement 5.43 et 6.01 points à la moyenne départementale (52,28%) et de 5.09 et 5.67 points à celle régionale (52,62%).

Ces spécificités urbaines sont encore plus prononcées chez les jeunes seniors, plus nombreux à être fragilisés en proportion à Nîmes (+8.8 points) et à Alès (+6.73 points) que dans le département (47,33%). La part des jeunes seniors cumulant au moins deux facteurs de risques y est également beaucoup plus importante (+3.58 points à Nîmes et +7.12 points à Alès).

	Languedoc-Roussillon	Gard	Nîmes	Alès
Part des retraités fragilisés	52,62% (269453)	52,28% (70113)	57,71% (15191)	58,29% (5475)
Part des retraités fragilisés de 55 à 74 ans	47,20% (145721)	47,33% (39050)	56,13% (8275)	54,06% (2701)
Dont la part des retraités cumulant au moins 2 facteurs de risque*	33,74% (49165)	33,46% (13065)	37,04% (3065)	40,58% (1096)

*Facteurs de risque : être bénéficiaire du minimum vieillesse, avoir un risque d'être isolé socialement et/ou être exonéré de la contribution sociale généralisée
CNAV, SNSP, 2010

Retraités cumulant au moins deux facteurs de risque



Les personnes vivant en ville présentent plus de facteurs de risque économiques.

Les jeunes retraités sont plus nombreux à cumuler emploi et retraite à Nîmes ce qui est à mettre en relation avec un montant moyen des pensions à taux plein qui est relativement faible.

Le département présente en revanche de meilleurs taux concernant les facteurs économiques : proportionnellement moins de retraités sont bénéficiaires du minimum vieillesse (-0.47 point tous âges confondus) ou sont exonérés de la CSG (-0.79 point).

Exonérés de la Contribution Sociale Généralisée

	Languedoc-Roussillon	Gard	Nîmes	Alès
Part des retraités exonérés	34,78% (178111)	33,99% (45579)	37,18% (9786)	40,43% (3797)
Part des retraités exonérés de 55-74 ans	28,81% (88960)	28,33% (23369)	34,60% (5101)	35,89% (1793)

CNAV, SNSP, 2010

Bénéficiaires du minimum vieillesse

	Languedoc-Roussillon	Gard	Nîmes	Alès
Part des bénéficiaires	5,50% (28157)	5,03% (6741)	8,62% (2268)	7,00% (657)
Part des bénéficiaires de 55 à 74 ans	5,72% (17656)	5,18% (4276)	10,17% (1499)	8,25% (412)

CNAV, SNSP, 2010

Personnes cumulant emploi et retraite

	LR	Gard	Nîmes	Alès
Part des retraités cumulant emploi-retraite	2,01% (10298)	2,03% (2716)	2,27% (597)	1,60% (150)
Part des retraités de 55-74 ans cumulant emploi-retraite	3,22% (9939)	3,18% (2626)	3,85% (568)	2,94% (147)

CNAV, SNSP, 2010

Les personnes vivant en ville ont également plus de facteurs de risque liés à l'environnement

La part des retraités à risque d'être isolés socialement est plus élevée à Nîmes (+ 6.14 points) et à Alès (+ 5.32 points) que dans le Gard.

Les retraités veufs y sont également plus nombreux en proportion, que dans le reste du département (de respectivement 1.13 et 4.56 points) ou de la région.

Personnes en situation de veuvage

	Languedoc-Roussillon	Gard	Nîmes	Alès
Part des retraités veufs	18,79% (96164)	18,93% (25389)	20,06% (5281)	23,49% (2206)
Part des retraités veufs (55-74 ans)	10,76% (33220)	11,13% (9182)	11,89% (1753)	13,67% (683)

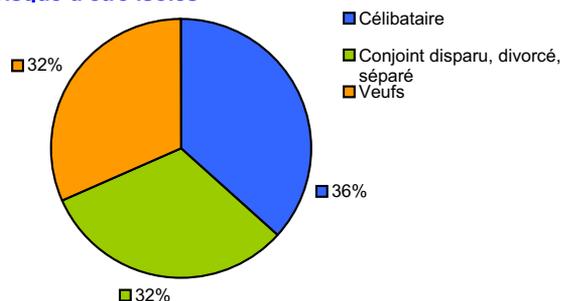
Source des données : CNAV, SNSP 2010

Seniors à risque d'être isolés socialement

	Languedoc-Roussillon	Gard	Nîmes	Alès
Part des retraités	37,63% (192670)	37,97% (50927)	44,11% (11609)	43,29% (4066)
Part des retraités de 55-74 ans	34,49% (106484)	35,08% (28938)	43,07% (6350)	40,49% (2023)

Source des données : CNAV, SNSP 2010

Situations familiales des retraités de 55 à 74 ans à risque d'être isolés



Les personnes vivant en ville ont également plus de risque de présenter une fragilité fonctionnelle

Bénéficiaires de la Majoration Tierce Personne

	Languedoc-Roussillon	Gard	Nîmes	Alès
Part des bénéficiaires	0,22% (1115)	0,23% (315)	0,35% (93)	0,30% (28)
Part des bénéficiaires de 55 à 74 ans	0,26% (807)	0,29% (241)	0,49% (72)	0,40% (20)

Source des données : CNAV, SNSP 2010

Une fragilité moins importante sur le territoire mais concentrée dans des cantons urbains

Le territoire gardois est moins marqué par cette fragilité : la part des cantons fragilisés est de 3.28 points inférieure à celle observée en région.

Neuf cantons sont considérés comme fragiles dont 6 à dominante urbaine (Nîmes, Saint-Gilles, Beaucaire, Alès, La-Grand-Combe, Bessèges) et 3 à dominante rurale (Le Vigan, Valleraugue et Saint-André-de-Valborgne).

Territoires à risque

	Languedoc-Roussillon	Gard
Part des cantons fragilisés	24.71% (42)	21.43% (9)
Dont % des cantons ruraux	71.43% (30)	33.33% (3)
Dont % des cantons urbains	28.57% (12)	66.67% (6)

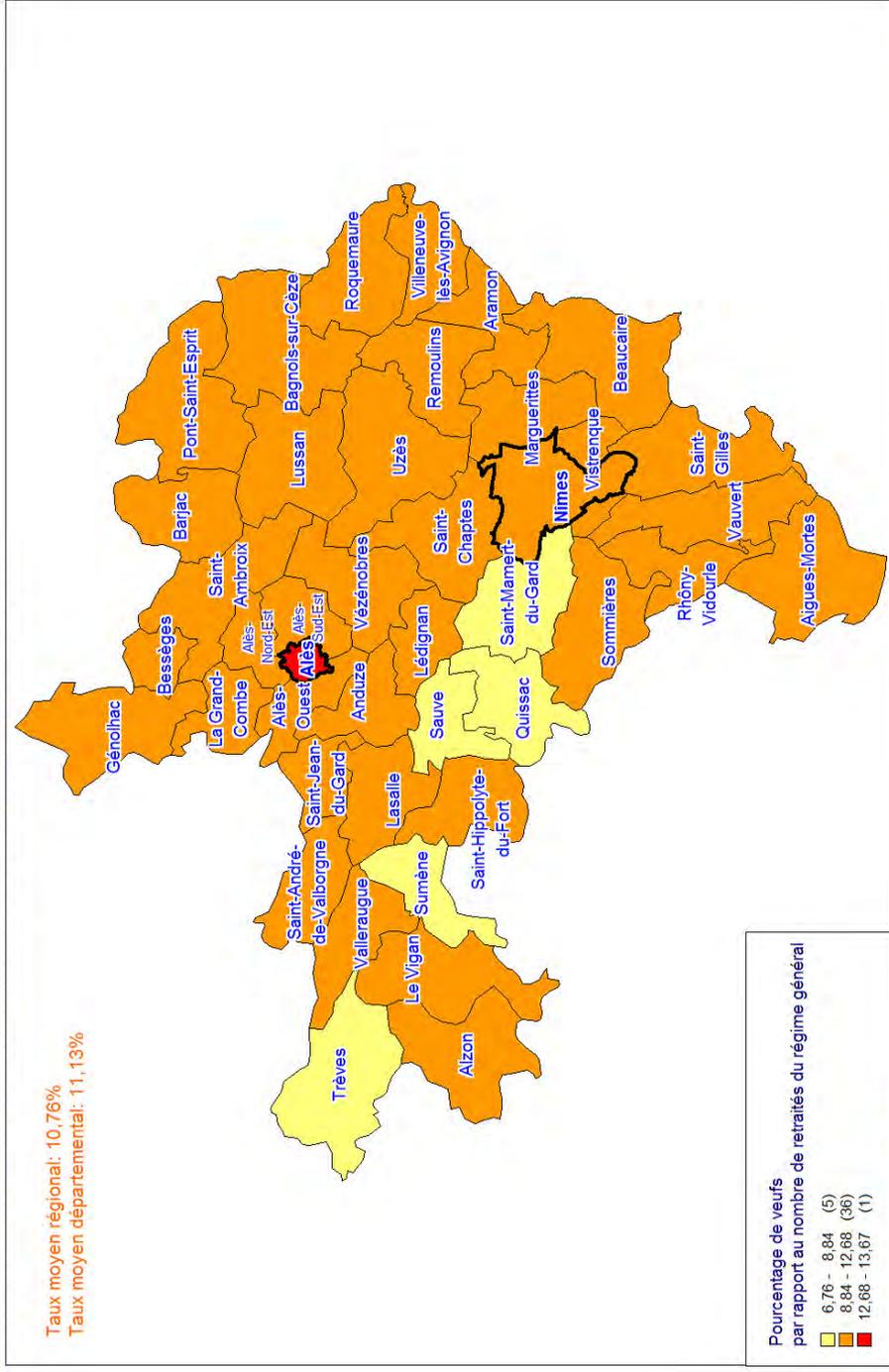
Source des données : CNAV, SNSP 2010; INSEE

*On considère qu'un canton est fragilisé si son taux de fragilité est supérieur au taux moyen régional de la fragilité.

Les retraités gardois ne semblent pas plus fragiles qu'au niveau régional excepté dans les villes où l'on observe un surplus de fragilité. Ce surplus est encore plus marqué chez les jeunes seniors.

Observatoire sur les situations de fragilité des personnes âgées

Répartition par canton des personnes en situation de veuvage de 55 à 74 ans dans le département du Gard pour l'exercice 2010

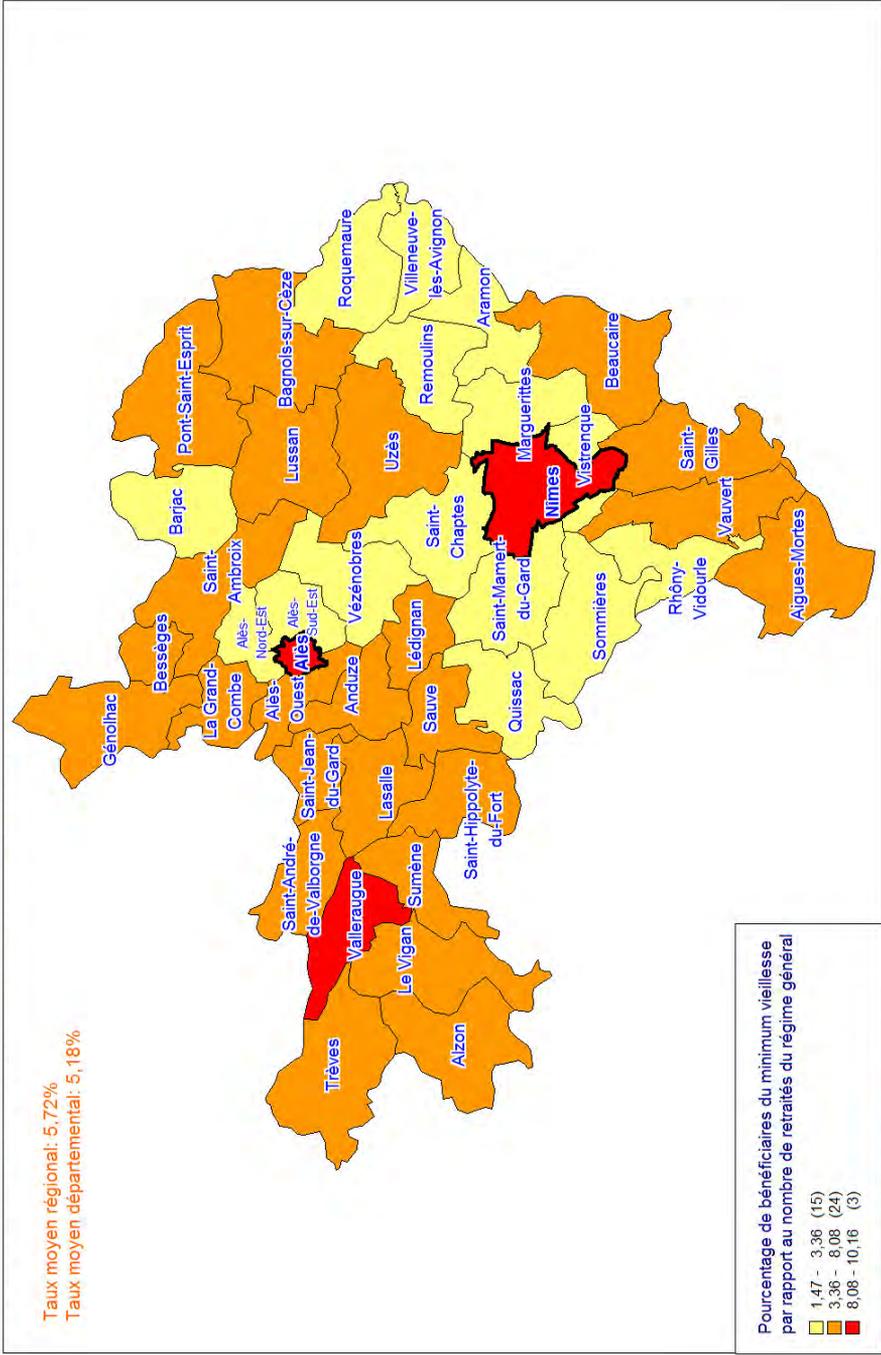


Source des données: SNSP 2010
mai 2011

Observatoire sur les situations de fragilité des personnes âgées

Répartition par canton des bénéficiaires du minimum vieillesse de 55 à 74 ans dans le département du Gard pour l'exercice 2010

Taux moyen régional: 5,72%
 Taux moyen départemental: 5,18%



Pourcentage de bénéficiaires du minimum vieillesse par rapport au nombre de retraités du régime général

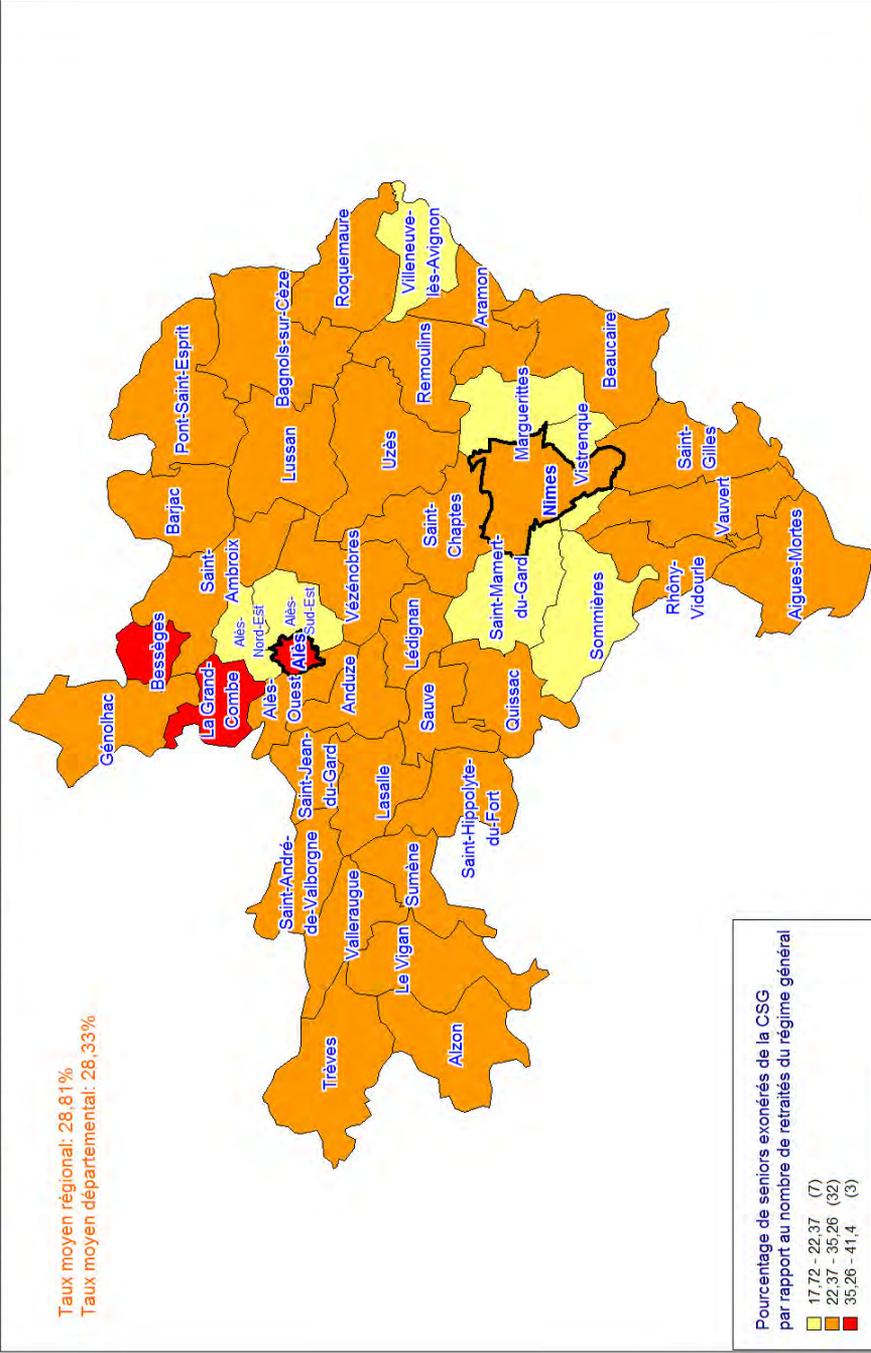
- 1,47 - 3,36 (15)
- 3,36 - 8,08 (24)
- 8,08 - 10,16 (3)

Source des données: SNSP 2010
 mai 2011

Observatoire sur les situations de fragilité des personnes âgées

Répartition par canton des seniors exonérés de la CSG de 55 à 74 ans dans le département du Gard pour l'exercice 2010

Taux moyen régional: 28,81%
 Taux moyen départemental: 28,33%



Source des données: SNSP 2010
 mai 2011

Diagnostic Territorial de la fragilité des seniors

Département de l'Hérault

Une spécificité urbaine fortement marquée

Sa population retraitée

Une population en moyenne plus jeune qu'en région

Les personnes de plus de 55 ans sont en proportion, **moins nombreuses et plus jeunes** qu'en région, la part des jeunes seniors étant plus élevée.

Cependant, ces personnes représentent **plus de 37% de la population** de plus de 55 ans en région.

	Languedoc-Roussillon	Hérault
Part des personnes ayant plus de 55 ans dans la population totale	32% (820122)	30,1% (304412)
Dont la part des personnes de 55 à 74 ans	68,87% (564844)	69,5% (199390)

Insee, RP, 2007

Les retraités en milieu urbain, face à des situations économiques très contrastées

	Languedoc-Roussillon	Hérault	Montpellier	Béziers
Part des retraités du régime général sur le total des retraités	83,64% (512073)	86,26% (192977)	85,72% (33358)	87,48% (16768)
Age moyen de cessation d'activité	61,53	61,57	62,00	61,81
Niveau moyen des pensions du régime général	572,29	585,72	605,62	587,28
Part des retraités polypensionnés	47,80% (244775)	45,93% (88626)	39,38% (13137)	40,69% (6823)
Part des retraités à taux plein avec une carrière complète au régime général	22,26% (113975)	23,20% (44769)	22,48% (7499)	23,18% (3886)
Montant moyen des pensions à taux plein	984,57	991,63	990,19	946,06
Part des retraités de 55 à 74 ans sur le total des retraités du régime général	60,30% (308760)	60,41% (116581)	56,18% (18740)	52,56% (8813)

CNAV, SNSP, 2010; INSEE, RP 2007.

La migration des seniors du régime général	Languedoc-Roussillon	Hérault
Part des retraités originaires d'une autre région	17,47% (89446)	17,18% (33156)
Part des retraités de 55 à 74 ans originaires d'une autre région	13,70% (42300)	13,02% (15176)
Dont la part des retraités de 55 à 74 ans originaires d'Ile de France	29,66% (12545)	31,66% (4805)

CNAV, SNSP, 2010

(1) De l'anglais *gentry* (petite noblesse), la « gentrification » est le processus par lequel le profil économique et social des habitants d'un quartier se transforme au profit d'une couche sociale supérieure.

Ces retraités sont en proportion plus nombreux à être affiliés au Régime Général (86.26% dans l'Hérault contre 83.64% en région). Parallèlement, moins de retraités ont cotisé à au moins deux régimes.

Le montant des pensions à taux plein est en moyenne plus élevé qu'en région (d'environ 7€ de plus). Des spécificités sont à noter dans les deux villes :

- A Béziers, le montant moyen des pensions à taux plein est inférieur au niveau régional de près de 37€
- A Montpellier, territoire ressortant comme fragilisé, le montant moyen des pensions à taux plein est nettement supérieur au niveau régional. Cette situation illustre la coexistence dans les centres urbains de la fragilité et de la « gentrification ». (1)

Les retraités provenant d'Ile de France préfèrent s'installer dans l'Hérault que dans le reste de la région

La fragilité des retraités du Régime Général

Ces retraités présentent moins de facteurs de risque de fragilité qu'en région (-0.89 point, tous âges confondus et -0.22 point pour les 55-74 ans)

De la même manière, les jeunes seniors sont légèrement moins nombreux à cumuler au moins deux facteurs de risque (-0.77 point).

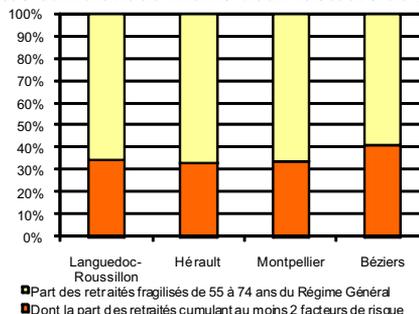
De fortes spécificités urbaines : à Montpellier et à Béziers, la part des retraités fragilisés est supérieure de respectivement 8.84 et 7.11 points à la moyenne départementale et de 7.95 et 6.22 points à la moyenne régionale.

Ces spécificités urbaines sont encore plus prononcées chez les jeunes seniors plus nombreux à Montpellier (+14.33 points) et Béziers (+8.89 points) que dans le département (en proportion). La part des jeunes seniors cumulant au moins deux facteurs de risques y est également plus importante (+0.37 points à Montpellier et +7.77 points à Béziers).

	LR	Hérault	Montpellier	Béziers
Part des retraités fragilisés	52,62% (269453)	51,73% (99834)	60,57% (20205)	58,84% (9866)
Part des retraités fragilisés de 55 à 74 ans	47,20% (145721)	46,98% (54770)	61,31% (11489)	55,87% (4924)
Dont la part des retraités cumulant au moins 2 facteurs de risque*	33,74% (49165)	32,97% (18058)	33,34% (3831)	40,74% (2006)

*Facteurs de risque : être bénéficiaire du minimum vieillesse, être veuf, avoir un risque d'être isolé socialement et/ou être exonéré de la contribution sociale généralisée
CNAV, SNSP, 2010

Retraités cumulant au moins deux facteurs de risque



Les seniors vivant en ville présentent plus de facteurs de risque économiques

Béziers rassemble tout particulièrement une grande part de seniors exonérés de la CSG (+6.86 points qu'en région). A Montpellier, on note surtout une proportion importante de bénéficiaires du minimum vieillesse (+5.50 qu'en région) mais aussi de retraités de 55-74 ans cumulant emploi et retraite (+0.57 point qu'en région), ce qui peut être analysé au regard de l'hétérogénéité des situations des résidents de cette ville observée précédemment.

En revanche, au niveau du département, les retraités sont moins exonérés de la CSG qu'au niveau régional (-1.62 points).

Exonérés de la Contribution Sociale Généralisée

	LR	Hérault	Montpellier	Béziers
Part des retraités exonérés	34,78% (178111)	33,16% (63982)	36,14% (12056)	41,64% (6982)
Part des retraités exonérés de 55-74 ans	28,81% (88960)	28,11% (32774)	35,84% (6717)	38,47% (3390)

CNAV, SNSP, 2010

Personnes cumulant emploi et retraite

	LR	Hérault	Montpellier	Béziers
Part des retraités cumulant emploi-retraite	2,01% (10298)	2,05% (3952)	2,26% (753)	1,64% (275)
Part des retraités de 55-74 ans cumulant emploi-retraite	3,22% (9939)	3,27% (3809)	3,79% (710)	3,04% (268)

CNAV, SNSP, 2010

Bénéficiaires du minimum vieillesse

	Languedoc-Roussillon	Hérault	Montpellier	Béziers
Part des bénéficiaires	5,50% (28157)	5,56% (10732)	11,00% (3670)	9,22% (1546)
Part des bénéficiaires de 55 à 74 ans	5,72% (17656)	5,83% (6794)	13,45% (2520)	11,27% (993)

CNAV, SNSP, 2010

Les personnes vivant en ville ont également plus de facteurs de risque liés à l'environnement

La part des retraités à risque d'être isolés socialement est plus élevée à Montpellier (+ 8.85 points) et à Béziers (+ 5.36 points) que dans l'Hérault. Les retraités veufs y sont également plus nombreux, en proportion que dans le reste du département (de respectivement 0.5 et 3.58 points) ou de la région.

En revanche, **au niveau du département, les retraités sont moins en situation de veuvage** (-0.42 point).

Personnes en situation de veuvage

	LR	Hérault	Montpellier	Béziers
Part des retraités veufs	18,79% (96164)	18,37% (35459)	18,87% (6295)	21,95% (3681)
Part des retraités veufs (55- 74 ans)	10,76% (33220)	10,48% (12219)	10,38% (1946)	12,71% (1120)

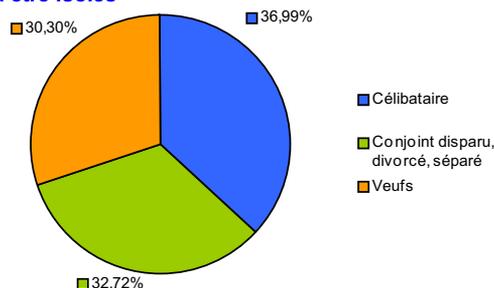
CNAV, SNSP, 2010

Seniors à risque d'être isolés socialement

	Languedoc-Roussillon	Hérault	Montpellier	Béziers
Part des retraités	37,63% (192670)	37,56% (72477)	46,41% (15482)	42,92% (7196)
Part des retraités de 55-74 ans	34,49% (106484)	34,60% (40332)	46,17% (8653)	40,85% (3600)

CNAV, SNSP, 2010

Situations familiales des retraités de 55 à 74 ans à risque d'être isolés



Les personnes vivant en ville ont plus de risque de présenter une fragilité fonctionnelle

La part des bénéficiaires de la Majoration Tierce Personne est plus importante à Montpellier et à Béziers que dans l'Hérault.

Bénéficiaires de la Majoration Tierce Personne

	Languedoc-Roussillon	Hérault	Montpellier	Béziers
Part des bénéficiaires	0,22% (1115)	0,23% (435)	0,29% (97)	0,25% (42)
Part des bénéficiaires de 55 à 74 ans	0,26% (807)	0,27% (313)	0,37% (70)	0,31% (27)

CNAV, SNSP, 2010

Une fragilité moins importante sur le territoire et répartie entre des cantons ruraux et des cantons urbains

Le territoire héraultais est beaucoup moins marqué par cette fragilité : la part des cantons fragilisés y est inférieure de 8.04 points.

Sept cantons sont considérés comme fragiles dont ceux à dominante urbaine de Montpellier, Béziers, Sète.

Parmi les 4 cantons à dominante rurale fragilisés, on recense 3 cantons comprenant des communes urbaines (Lodève, Bédarieux, Saint-Pons de-Thomières) et Olonzac.

Territoires à risque

	Languedoc-Roussillon	Hérault
Part des cantons fragilisés	24.71% (42)	16.67% (7)
Dont % des cantons ruraux	71.43% (30)	57.14% (4)
Dont % des cantons urbains	28.57% (12)	42.86% (3)

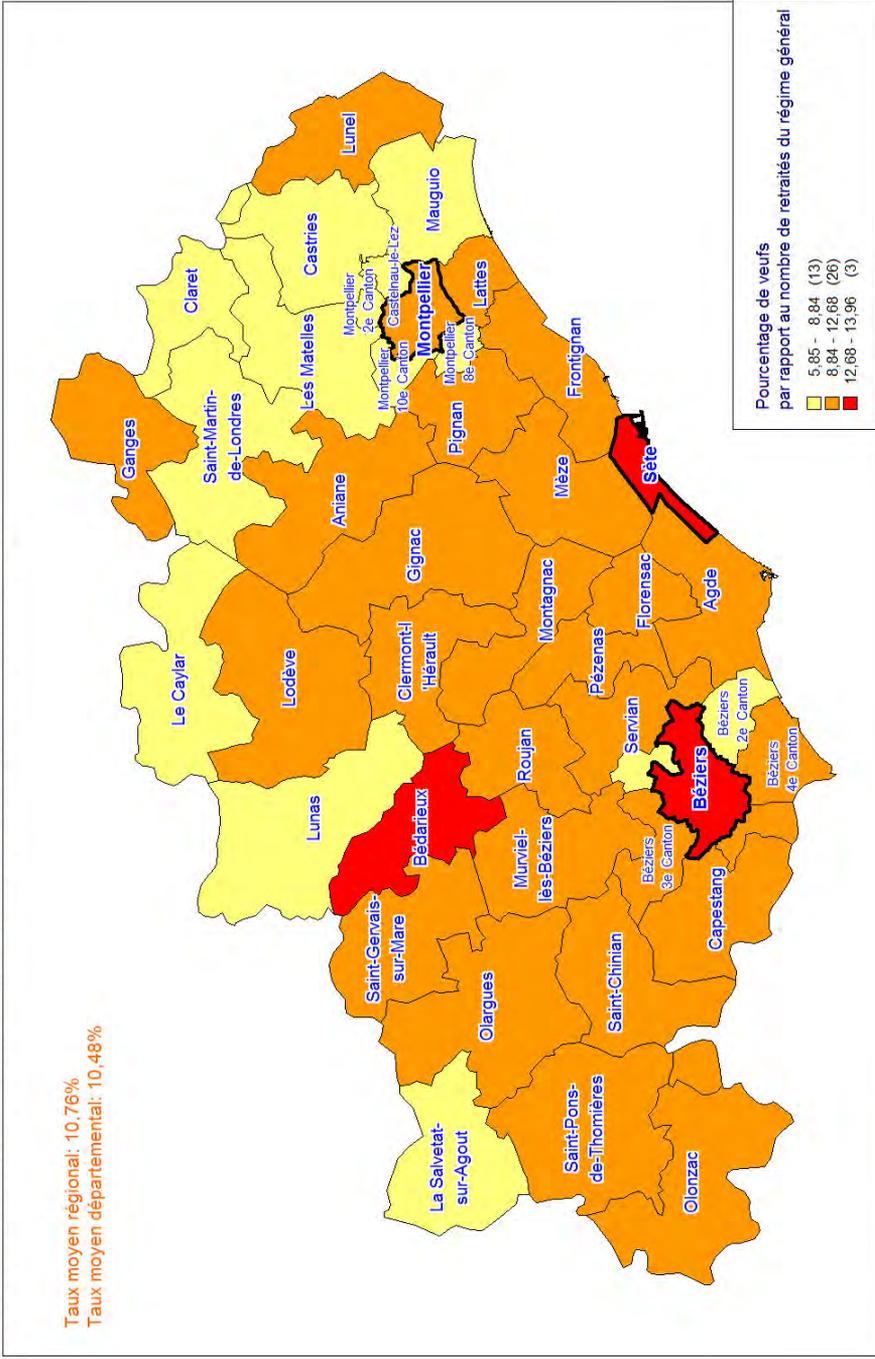
CNAV, SNSP, 2010; INSEE

Les retraités héraultais présentent moins de risques de fragilité qu'au niveau régional excepté dans les villes où est observé un surplus de fragilité. Ce surplus est encore plus marqué chez les jeunes seniors.

Observatoire sur les situations de fragilité des personnes âgées

Répartition par canton des personnes en situation de veuvage de 55 à 74 ans dans le département de l'Hérault pour l'exercice 2010

Taux moyen régional: 10,76%
 Taux moyen départemental: 10,48%



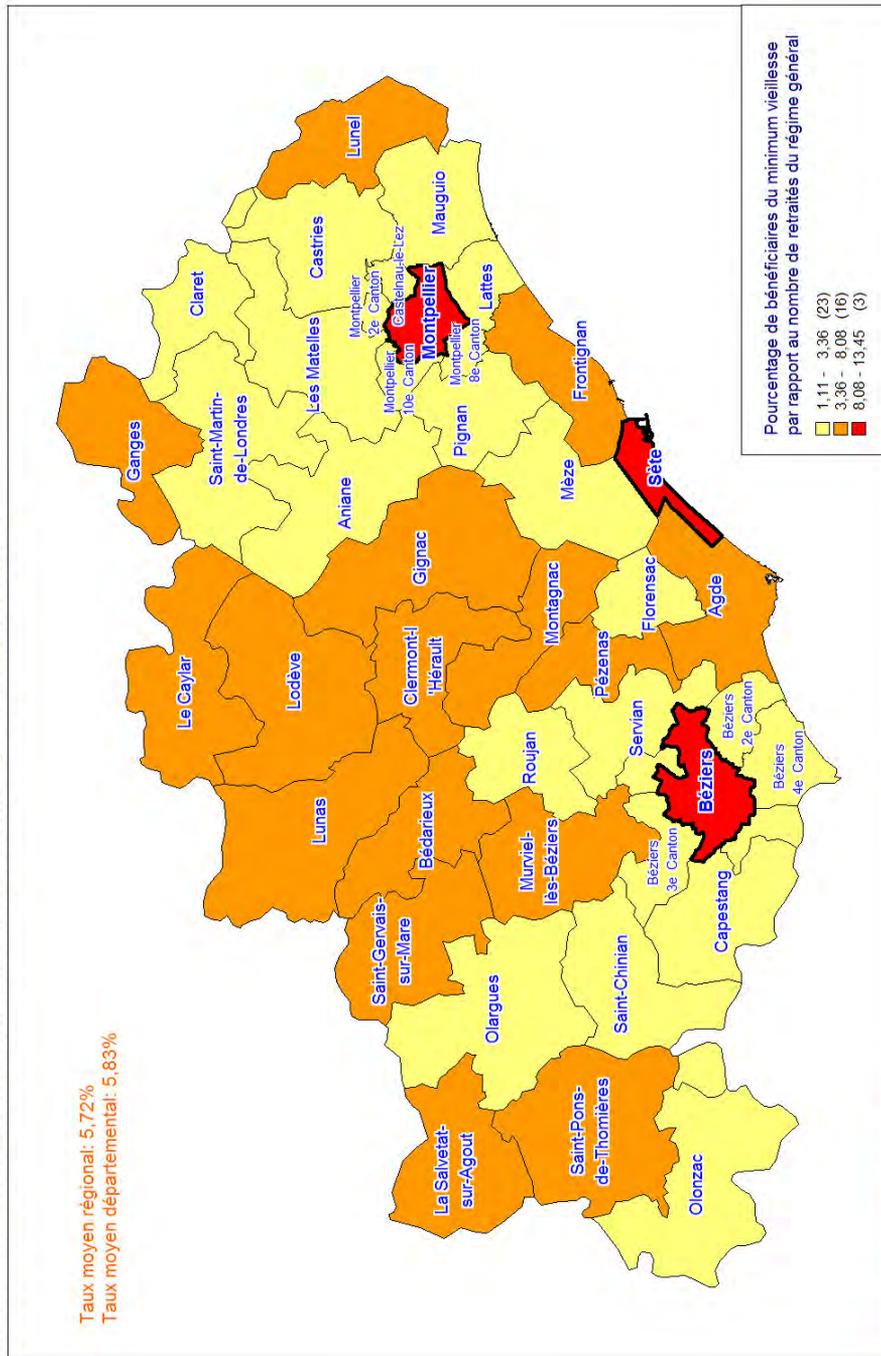
Source des données: SNSP 2010
 mai 2011

Carsat LR/ DAAMAS/ SPP/ OZ

Observatoire sur les situations de fragilité des personnes âgées

Répartition par canton des bénéficiaires du minimum vieillesse de 55 à 74 ans dans le département de l'Hérault pour l'exercice 2010

Taux moyen régional: 5,72%
 Taux moyen départemental: 5,83%

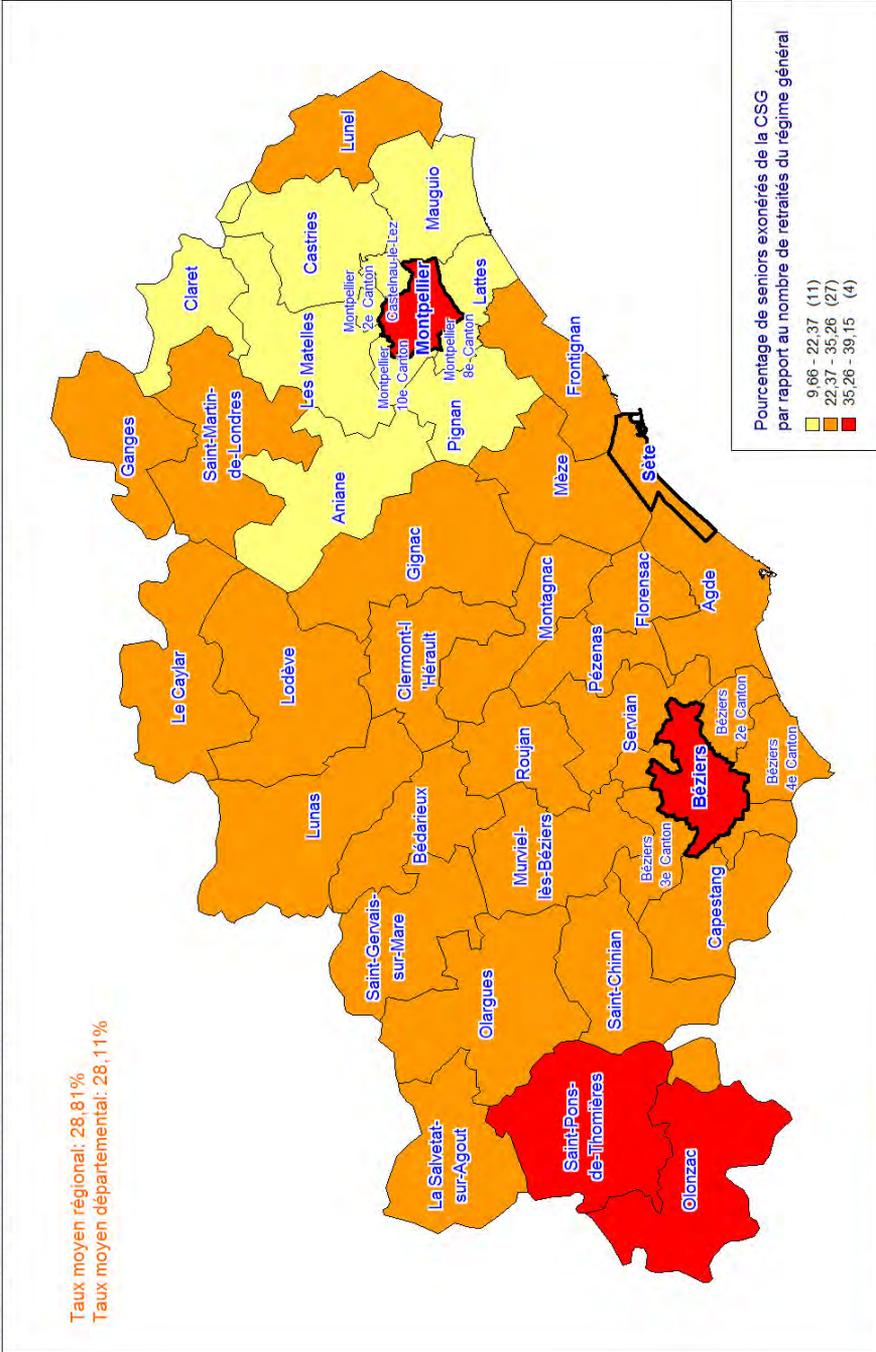


Source des données: SNSP 2010
 mai 2011

Observatoire sur les situations de fragilité des personnes âgées

Répartition par canton des seniors exonérés de la CSG de 55 à 74 ans dans le département de l'Hérault pour l'exercice 2010

Taux moyen régional: 28,81%
 Taux moyen départemental: 28,11%



Source des données: SNSP 2010
 mai 2011

Carsat LR/ DAAMIAS/ SPP/OZ

Diagnostic Territorial de la fragilité des seniors

Département de la Lozère

Une fragilité exclusivement rurale

Sa population retraitée

Une population en moyenne plus âgée qu'en région

Les personnes de plus de 55 ans sont en proportion **plus nombreuses et plus âgées** qu'en région, la part des jeunes seniors étant plus faible.

Cependant, elles représentent seulement **plus de 3% de la population régionale** des plus de 55 ans.

	Languedoc-Roussillon	Lozère
Part des personnes ayant plus de 55 ans dans la population totale	32% (820122)	34,5% (26489)
Dont la part des personnes de 55 à 74 ans	68,87% (564844)	67% (17748)

Insee, RP, 2007

Des retraités moins affiliés au Régime Général et touchant des pensions plus faibles

	Languedoc-Roussillon	Lozère	Mende
Part des retraités du régime général sur le total des retraités	83,64% (512073)	70,35% (14340)	84,54% (2050)
Age moyen de cessation d'activité	61,53	61,19	61,33
Niveau moyen des pensions du régime général	572,29	481,80	472,07
Part des retraités polypensionnés	47,80% (244775)	59,17% (8486)	57,56% (1180)
Part des retraités à taux plein et carrière complète au régime général	22,26% (113975)	16,21% (2325)	14,88% (305)
Montant moyen des pensions à taux plein	984,57	970,47	944,03
Part des retraités de 55 à 74 ans sur les retraités du régime général	60,30% (308760)	60,75% (8711)	57,85% (1186)

CNAV, SNSP, 2010; INSEE, RP 2007.

Ces retraités relèvent moins du Régime Général (70.35% en Lozère contre 83.64% en région). Néanmoins, en ce qui concerne Mende, les retraités y résidant relèvent davantage du régime général qu'au niveau régional.

Parallèlement, davantage de retraités ont cotisé à au moins deux régimes.

Le montant des pensions à taux plein est en moyenne moins élevé qu'en région (d'environ 14€). Ce montant est encore plus faible à Mende (d'environ 41€).

A Mende, moins de jeunes seniors sont présents par rapport à la population totale des retraités.

La migration des seniors du régime général	LR	Lozère
Part des retraités originaires d'une autre région	17,47% (89446)	13,70% (1964)
Part des retraités de 55 à 74 ans originaires d'une autre région	13,70% (42300)	10,01% (872)
Dont la part des retraités de 55 à 74 ans originaires d'Ile de France	29,66% (12545)	32,57% (284)

CNAV, SNSP, 2010

13.70% des retraités lozériens proviennent d'une autre région contre 17.47% en Languedoc-Roussillon.

La fragilité des retraités du Régime Général

La population retraitée est globalement plus en situation de fragilité qu'en région alors que les jeunes seniors présentent moins de facteurs de risque.

Des spécificités urbaines : un département qui se démarque.

Contrairement aux autres départements de la région, le surplus de fragilité observé en Lozère n'est pas observé dans la principale ville du département : à Mende, la part des retraités fragilisés est inférieure de 5.2 points à la moyenne départementale et de 3.25 points à celle régionale.

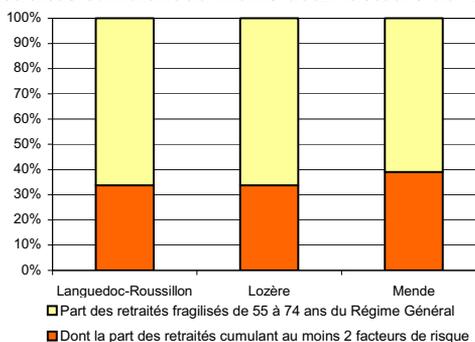
Cette spécificité urbaine est à nuancer pour les jeunes seniors.

La part de ces retraités cumulant au moins deux facteurs de risque est à Mende clairement supérieure à la moyenne départementale (de 5.3 points) et à la moyenne régionale (de 5.2 points).

	Languedoc-Roussillon	Lozère	Mende
Part des retraités fragilisés	52,62% (269453)	54,57% (7825)	49,37% (1012)
Part des retraités fragilisés de 55 à 74 ans	47,20% (145721)	45,22% (3939)	41,74% (495)
Dont la part des retraités cumulant au moins 2 facteurs de risque*	33,74% (49165)	33,69% (1327)	38,99% (193)

*Facteurs de risque : être bénéficiaire du minimum vieillesse, avoir un risque d'être isolé socialement et/ou être exonéré de la contribution sociale généralisée
CNAV, SNSP, 2010

Retraités cumulant au moins deux facteurs de risque



Les personnes vivant en ville présentent moins de facteurs de risque économiques

La part des retraités cumulant emploi/retraite et celle des retraités exonérés de la CSG sont nettement moins importantes chez les retraités et chez les retraités de 55 à 74 ans résidant dans la principale ville de Lozère que dans le reste du département et de la région. En revanche, les retraités mendois bénéficient plus du minimum vieillesse.

Au niveau du département, la part des retraités exonérés de la CSG est beaucoup plus importante par rapport à la région surtout pour les plus âgés.

Les jeunes retraités cumulent davantage que les autres, emploi et retraite (+1.04 points), ce qui est à mettre en relation avec un montant moyen des pensions à taux plein qui est plus faible qu'en région

Personnes cumulant emploi et retraite

	Languedoc-Roussillon	Lozère	Mende
Part des retraités cumulant emploi-retraite	2,01% (10298)	2,75% (394)	2,29% (47)
Part des retraités de 55-74 ans cumulant emploi-retraite	3,22% (9939)	4,26% (371)	3,79% (45)

CNAV, SNSP, 2010

Exonérés de la Contribution Sociale Généralisée

	Languedoc-Roussillon	Lozère	Mende
Part des retraités exonérés	34,78% (178111)	39,55% (5672)	32,34% (663)
Part des retraités exonérés de 55-74 ans	28,81% (88960)	29,55% (2574)	25,30% (300)

CNAV, SNSP, 2010

Bénéficiaires du minimum vieillesse

	Languedoc-Roussillon	Lozère	Mende
Part des bénéficiaires	5,50% (28157)	4,04% (579)	6,78% (139)
Part des bénéficiaires de 55 à 74 ans	5,72% (17656)	3,75% (327)	8,01% (95)

CNAV, SNSP, 2010

Les jeunes retraités de 55-74 ans ont plus de risques d'être isolés socialement à Mende que dans le reste du département (de 1.99 point).

Au niveau du département, quels que soient leurs âges, les retraités semblent moins concernés par la fragilité liée à l'environnement qu'en région.

Personnes en situation de veuvage

	Languedoc-Roussillon	Lozère	Mende
Part des retraités veufs	18,79% (96164)	17,94% (2572)	16,49% (338)
Part des retraités veufs de 55 à 74 ans	10,76% (33220)	9,64% (840)	9,70% (115)

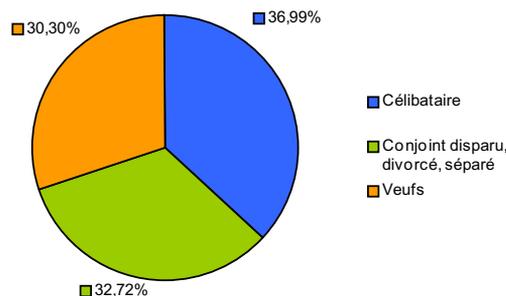
Source des données : CNAV, SNSP 2010

Seniors à risque d'être isolés socialement

	Languedoc-Roussillon	Lozère	Mende
Part des retraités	37,63% (192670)	35,91% (5149)	37,66% (772)
Part des retraités de 55-74 ans	34,49% (106484)	30,30% (2639)	32,29% (383)

Source des données : CNAV, SNSP 2010

Répartition des situations familiales des retraités de 55 à 74 ans à risque d'être isolés



En revanche, les retraités mendois présentent plus de fragilités fonctionnelles (0.34% à Mende contre 0.20% en Lozère).

Au niveau du département, les retraités semblent moins concernés par la fragilité fonctionnelle qu'en région.

Bénéficiaires de la Majoration Tierce Personne

	Languedoc-Roussillon	Lozère	Mende
Part des bénéficiaires	0,22% (1115)	0,20% (28)	0,34% (7)
Part des bénéficiaires de 55 à 74 ans	0,26% (807)	0,22% (19)	0,42% (5)

Source des données : CNAV, SNSP 2010

Une fragilité plus importante sur le territoire concentrée exclusivement dans des cantons ruraux

Le territoire lozérien est davantage marqué par cette fragilité qu'en région : la part des cantons fragilisés y est plus importante de 9.91 points.

Neuf cantons sont considérés comme fragiles : Nasbinals, Grandrieu, Saint-Amans, Châteauneuf-de-Randon, Le Bleymard, Le Pont-de-Montvert, Barre-des-Cévennes, Saint-Germain-de-Calberte et Meyrueis.

Territoires à risque

	Languedoc-Roussillon	Lozère
Part des cantons fragilisés	24.71% (42)	34.62% (9)
Dont % des cantons ruraux	71.43% (30)	100% (9)
Dont % des cantons urbains	28.57% (12)	0.00% (0)

Source des données : CNAV, SNSP 2010; INSEE

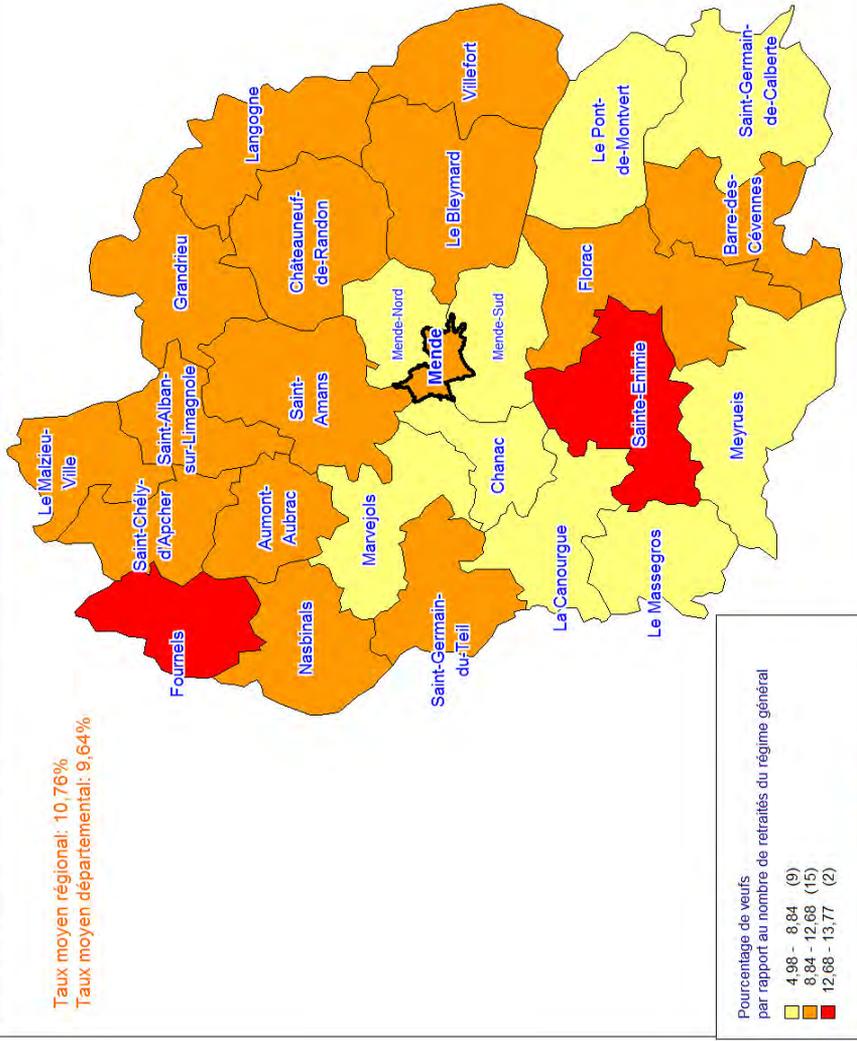
Les retraités lozériens semblent plus fragiles qu'au niveau régional sur la base notamment de l'exonération de la CSG, excepté pour la tranche d'âge 55-74 ans et en milieu urbain.

Observatoire sur les situations de fragilité des personnes âgées

Répartition par canton des personnes en situation de veuvage de 55 à 74 ans dans le département de la Lozère pour l'exercice 2010

Taux moyen régional: 10,76%

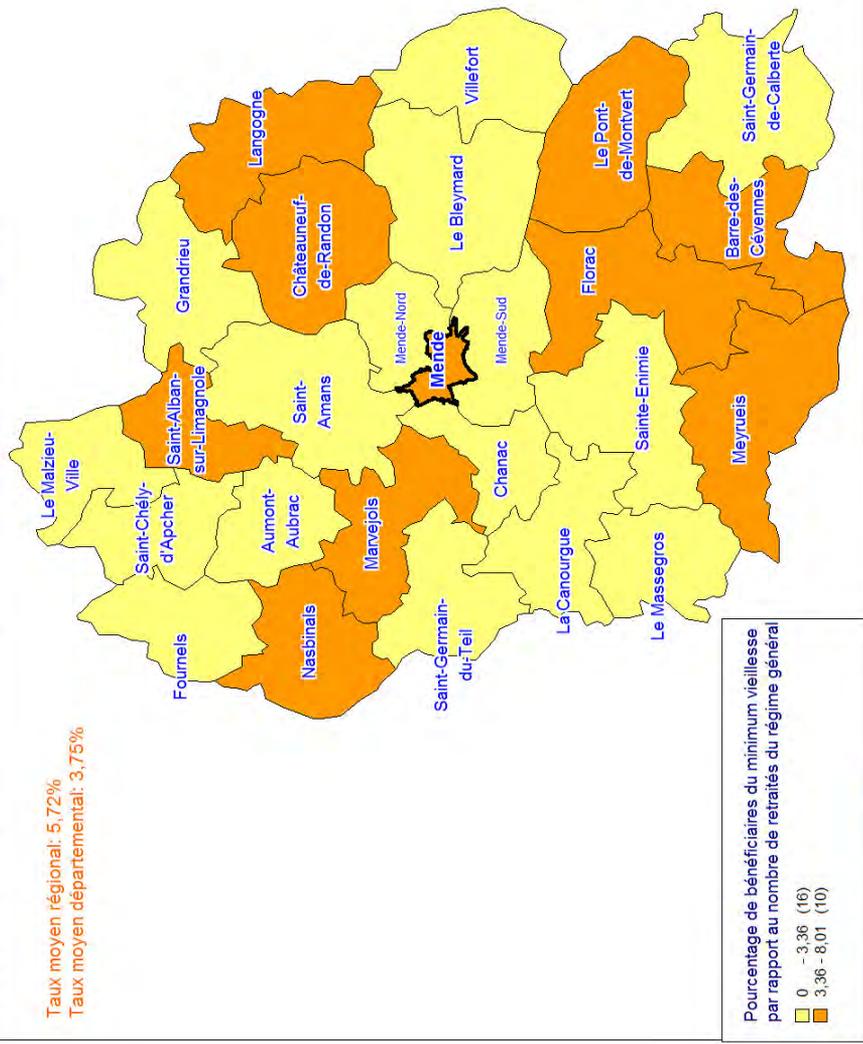
Taux moyen départemental: 9,64%



Source des données: SNSP 2010
mai 2011

Répartition par canton des bénéficiaires du minimum vieillesse de 55 à 74 ans dans le département de la Lozère pour l'exercice 2010

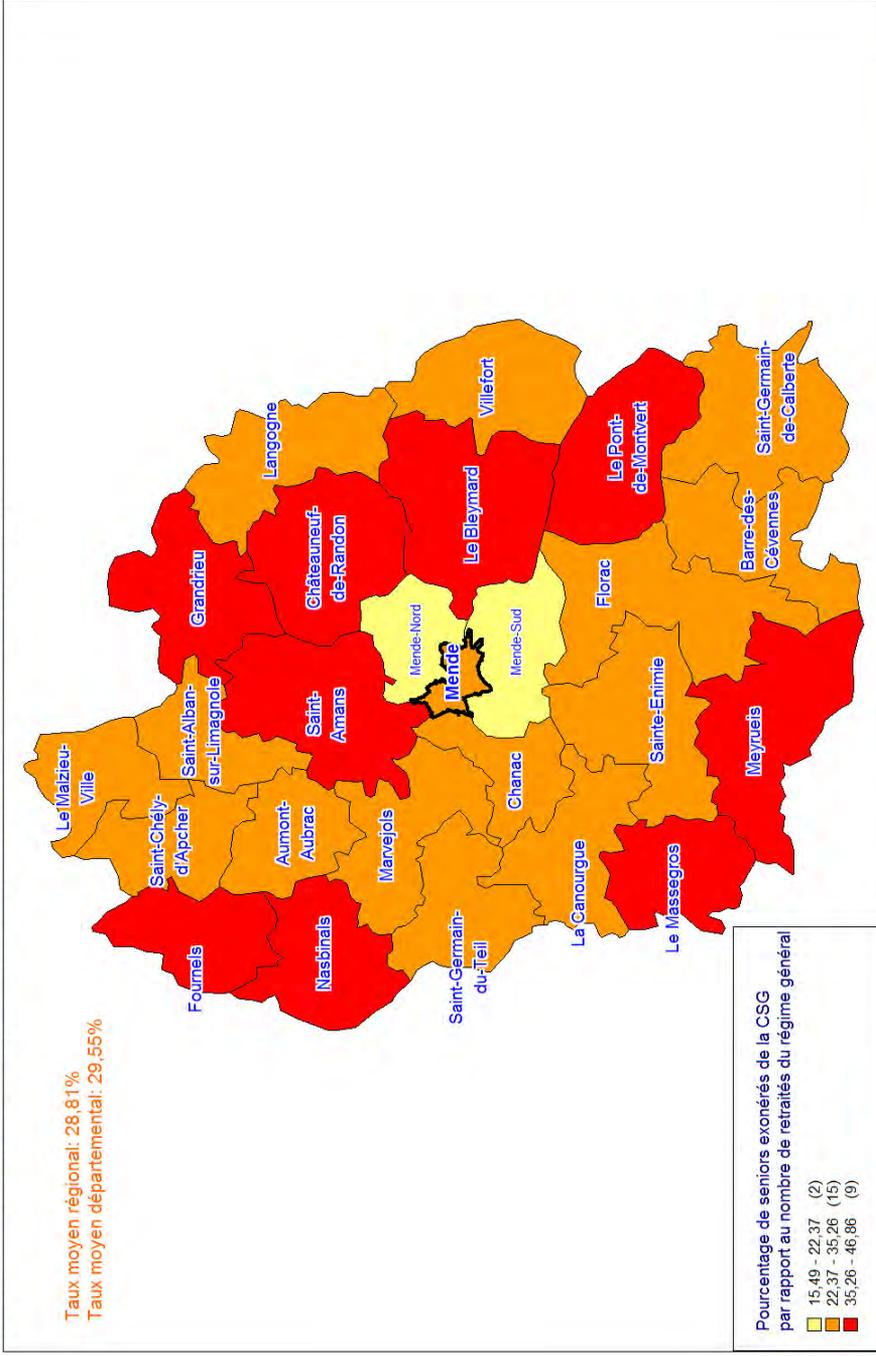
Taux moyen régional: 5,72%
Taux moyen départemental: 3,75%



Source des données: SNSP 2010
mai 2011

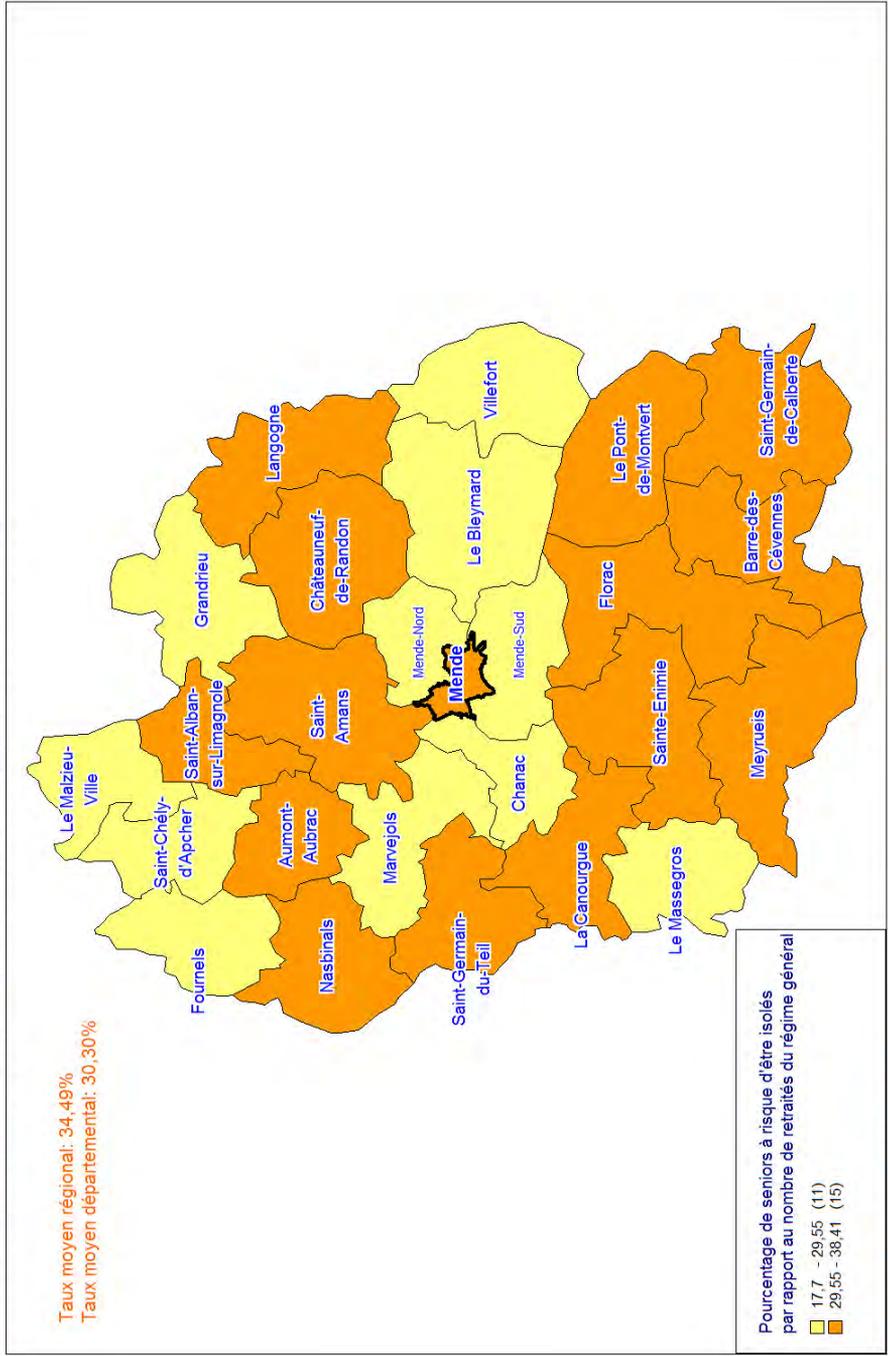
Observatoire sur les situations de fragilité des personnes âgées

Répartition par canton des seniors exonérés de la CSG de 55 à 74 ans dans le département de la Lozère pour l'exercice 2010



Source des données: SNSP 2010
mai 2011

Répartition par canton des seniors à risque d'être isolés socialement de 55 à 74 ans dans le département de la Lozère pour l'exercice 2010



Diagnostic Territorial de la fragilité des seniors

Département des Pyrénées-Orientales

Une fragilité concentrée en milieu rural et à Perpignan

Sa population retraitée

Une population en moyenne plus âgée qu'en région

Les personnes de plus de 55 ans sont en proportion **plus nombreuses et plus âgées** qu'en région (+3.1 points), la part des jeunes seniors étant plus faible (-1.57 points).

Ces personnes représentent **plus de 18% de la population régionale** des plus de 55 ans.

	Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales
Part des personnes ayant plus de 55 ans dans la population totale	32% (820122)	35,1% (153246)
Dont la part des personnes de 55 à 74 ans	68,87% (564844)	67,3% (103135)

Insee, RP, 2007

Les retraités en milieu urbain, face à des situations économiques moins favorables qu'ailleurs

	Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Perpignan
Part des retraités du régime général sur le total des retraités	83,64% (512073)	83,35% (99254)	88,14% (24475)
Age moyen de cessation d'activité	61,53	61,50	61,86
Niveau moyen des pensions du régime général	572,29	572,67	591,90
Part des retraités polypensionnés	47,80% (244775)	48,49% (48124)	43,15% (10561)
Part des retraités à taux plein et carrière complète au régime général	22,26% (113975)	21,72% (21554)	20,02% (4901)
Montant moyen des pensions à taux plein	984,57	989,18	971,80
Part des retraités de 55 à 74 ans sur les retraités du régime général	60,30% (308760)	58,88% (58445)	53,46% (13085)

CNAV, SNSP, 2010; INSEE, RP 2007.

Ces retraités sont légèrement moins affiliés au Régime Général qu'en région (-0.29 point), à l'exception des Perpignanais qui sont plus nombreux en proportion. Parallèlement, davantage de retraités ont cotisé à au moins deux régimes toujours à l'exception des Perpignanais.

Le montant des pensions à taux plein est semblable à celui observé en région. Ce montant est plus faible à Perpignan (d'environ 13 €).

A Perpignan, moins de jeunes seniors sont présents par rapport à la population totale des retraités.

La migration des seniors du régime général

	Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales
Part des retraités originaires d'une autre région	17,47% (89446)	21,18% (21023)
Part des retraités de 55 à 74 ans originaires d'une autre région	13,70% (42300)	16,86% (9854)
Dont la part des retraités de 55 à 74 ans originaires d'Ile de France	29,66% (12545)	33,53% (3304)

CNAV, SNSP, 2010

Les retraités du Régime Général sont davantage originaires d'une autre région (+ 3.71 points qu'en région), surtout les jeunes seniors.

La fragilité des retraités du Régime Général

Les retraités présentent légèrement plus de facteurs de risque de fragilité qu'en région : **+0.65 point, tous âges confondus et +0.66 point pour les 55-74 ans**

Les jeunes seniors sont également plus nombreux à cumuler au moins deux facteurs de risque (+0.79 point).

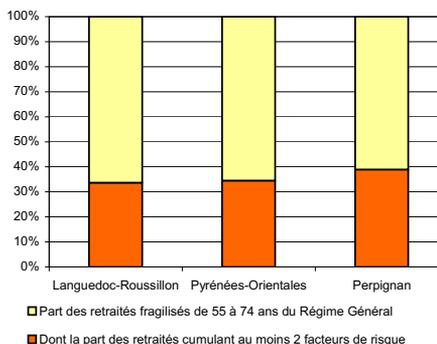
De fortes spécificités urbaines : à Perpignan, la part des retraités fragilisés est supérieure de 9.82 points à la moyenne départementale et de 10.47 points à celle régionale.

Ces spécificités urbaines sont encore plus prononcées chez les jeunes seniors, plus nombreux à être fragilisés à Perpignan (+14.48 points) que dans le reste du département. La part des jeunes seniors cumulant au moins deux facteurs de risques y est également plus importante (+4.47 points).

	Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Perpignan
Part des retraités fragilisés	52,62% (269453)	53,27% (52876)	63,09% (15442)
Part des retraités fragilisés 55 - 74 ans	47,20% (145721)	47,86% (27971)	62,34% (8157)
Dont la part des retraités cumulant au moins 2 facteurs de risque*	33,74% (49165)	34,53% (9657)	39,00% (3181)

*Facteurs de risque : être bénéficiaire du minimum vieillesse, être veuf, avoir un risque d'être isolé socialement et/ou être exonéré de la contribution sociale généralisée
CNAV, SNSP, 2010

Retraités cumulant au moins deux facteurs de risque



Les personnes vivant en ville présentent plus de facteurs de risque économiques

A Perpignan, la part des retraités exonérés de la CSG et la part des bénéficiaires du minimum vieillesse sont nettement plus importantes que les moyennes départementales ou régionales (entre 7 et 12 points supplémentaires).

Par ailleurs, on remarque à Perpignan un fort taux de retraités cumulant emploi-retraite alors que le montant moyen des pensions à taux plein y est bien inférieur aux moyennes départementale et régionale.

Au niveau du département, les retraités présentant davantage de facteurs de risques économiques : ils sont proportionnellement plus bénéficiaires du Minimum Vieillesse qu'en région (+0.91 point) et sont plus exonérés de la CSG (+0.98 point).

Personnes cumulant emploi et retraite

	LR	PO	Perpignan
Part des retraités cumulant emploi-retraite	2,01% (10298)	1,80% (1785)	1,92% (469)
Part des retraités de 55-74 ans cumulant emploi-retraite	3,22% (9939)	2,95% (1726)	3,47% (454)

CNAV, SNSP, 2010

Exonérés de la Contribution Sociale Généralisée

	Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Perpignan
Part des retraités exonérés	34,78% (178111)	35,76% (35489)	43,01% (10526)
Part des retraités exonérés de 55-74 ans	28,81% (88960)	29,73% (17374)	41,06% (5373)

CNAV, SNSP, 2010

Bénéficiaires du minimum vieillesse

	Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Perpignan
Part des bénéficiaires	5,50% (28157)	6,41% (6367)	13,18% (3225)
Part des bénéficiaires de 55 à 74 ans	5,72% (17656)	6,84% (3997)	16,29% (2132)

CNAV, SNSP, 2010

Les personnes vivant en ville ont également plus de facteurs de risque liés à l'environnement

La part des retraités à risque d'être isolés socialement est plus élevée à Perpignan (+ 8.9 points) que dans les Pyrénées-Orientales. Les retraités veufs y sont également plus nombreux que dans le reste du département (de 2.56 points).

Au niveau du département, la part des retraités veufs est également plus importante (+0.59 point, tous âges confondus et +0.43 point pour les 55-74 ans qu'en région).

Personnes en situation de veuvage

	Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Perpignan
Part des retraités veufs	18,79% (96164)	19,38% (19234)	21,94% (5369)
Part des retraités veufs (55-74 ans)	10,76% (33220)	11,19% (6540)	12,53% (1640)

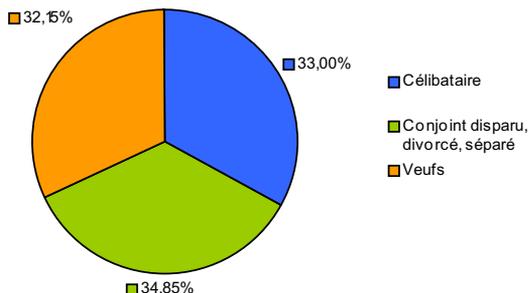
CNAV, SNSP, 2010

Seniors à risque d'être isolés socialement

	Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Perpignan
Part des retraités	37,63% (192670)	37,80% (37517)	46,70% (11431)
Part des retraités de 55-74 ans	34,49% (106484)	34,81% (20344)	45,98% (6016)

CNAV, SNSP, 2010

Situations familiales des retraités de 55 à 74 ans à risque d'être isolés



Les personnes vivant en ville ont également plus de risque de présenter une fragilité fonctionnelle

Bénéficiaires de la Majoration Tierce Personne

	Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Perpignan
Part des bénéficiaires	0,22% (1115)	0,22% (214)	0,29% (72)
Part des bénéficiaires de 55 à 74 ans	0,26% (807)	0,24% (140)	0,35% (46)

CNAV, SNSP, 2010

Une fragilité plus importante sur le territoire et concentrée dans des cantons ruraux

Le territoire est davantage marqué par cette fragilité : la part des cantons fragilisés y est plus importante de 3.29 points.

Sept cantons sont considérés comme fragiles, dont 6 sont à dominante rurale (Olette, Vinça, Arles-sur-Tech, Sourmia, Latour-de-France et Saint-Paul-de-Fenouillet) et 1 à dominante urbaine (Perpignan)

Territoires à risque

	Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales
Part des cantons fragilisés	24.71% (42)	28,00% (7)
Dont % des cantons ruraux	71.43% (30)	85.71% (6)
Dont % des cantons urbains	28.57% (12)	14.29% (1)

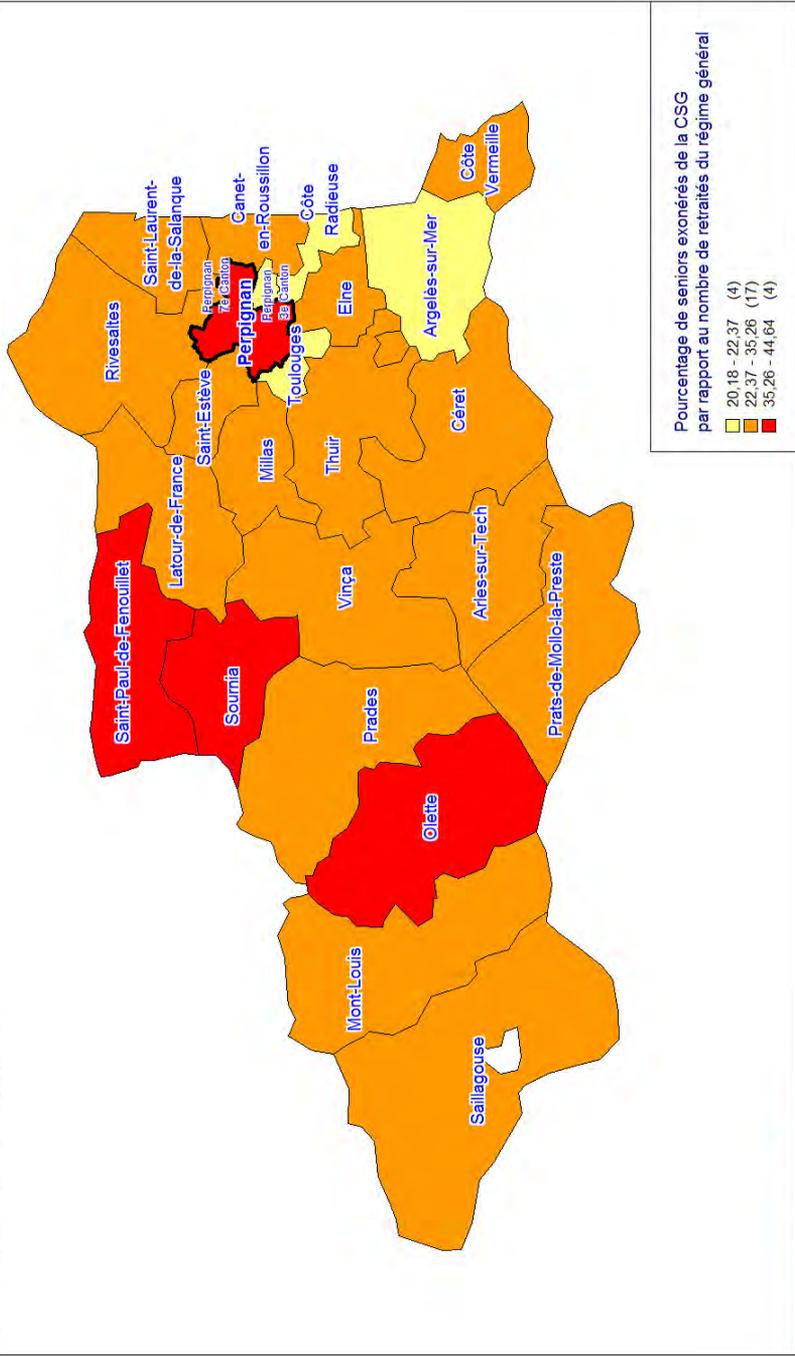
CNAV, SNSP, 2010; INSEE

Les retraités des Pyrénées-Orientales présentent plus de risques de fragilité qu'au niveau régional. Ce sont les personnes résidant à Perpignan les plus concernées par ces risques de fragilité et dans cette ville, le surplus de fragilité est plus marqué chez les jeunes seniors.

Observatoire sur les situations de fragilité des personnes âgées

Répartition par canton des seniors exonérés de la CSG de 55 à 74 ans dans le département des Pyrénées-Orientales pour l'exercice 2010

Taux moyen régional: 28,81%
Taux moyen départemental: 29,73%



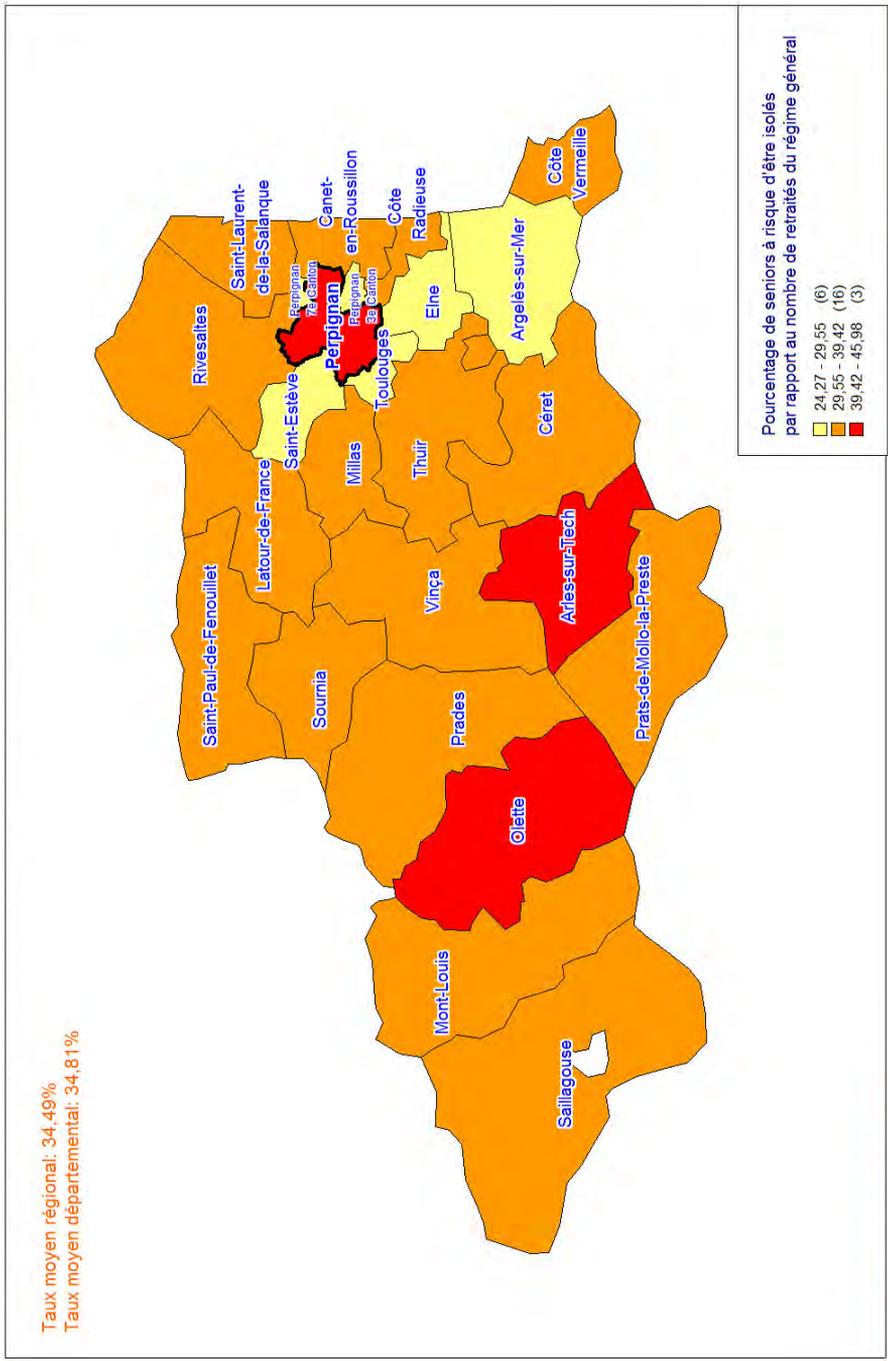
Source des données: SNSP 2010
mai 2011

Carsat LR/ DAAMAS/ SPP/ OZ

Observatoire sur les situations de fragilité des personnes âgées

Répartition par canton des seniors à risque d'être isolés socialement de 55 à 74 ans dans le département des Pyrénées-Orientales pour l'exercice 2010

Taux moyen régional: 34,49%
 Taux moyen départemental: 34,81%



Source des données: SNSP 2010
 mai 2011

Carsat LR/ DAAMAS/ SPP/OZ

Méthodologie

Les facteurs de risque de fragilité

Le risque économique est pris en compte à travers l'attribution du minimum vieillesse, l'exonération de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) et le cumul emploi-retraite.

L'attribution du minimum vieillesse permet de cibler les personnes disposant de faibles ressources et vivant en dessous du seuil de pauvreté⁴. L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) sont destinées à élever l'ensemble des ressources d'un retraité à un montant minimum. Dans le cadre de l'étude conduite par l'Observatoire, ont également été prises en compte les anciennes majorations, le complément de retraite (ou la majoration article L 814-2 du code de la sécurité sociale) et l'allocation supplémentaire vieillesse (article L815-2).

Il est tenu compte, pour l'appréciation des ressources, de tous les avantages d'invalidité et de vieillesse dont bénéficient les intéressés, des revenus professionnels et autres y compris ceux des biens mobiliers et immobiliers et des biens dont l'intéressé a fait donation au cours des dix années qui ont précédé la demande. Les biens mobiliers et immobiliers (hors maison d'habitation) dont le requérant, ou son conjoint, est propriétaire sont censés procurer un revenu évalué à 3 % de leur valeur vénale. Les propriétaires peuvent ainsi remplir plus difficilement les conditions d'accès à cette prestation, quelle que soit la capacité effective de ces personnes à entretenir leur(s) logement(s).

L'exonération de la CSG permet de repérer les personnes qui disposent de peu de revenus quelle que soit la valeur de leur patrimoine. L'exonération de la CSG concerne des retraités domiciliés fiscalement en France dont le revenu fiscal de référence est inférieur à un certain seuil, qui sont titulaires d'une prestation non contributive (ASPA, ASI, etc.) ou qui bénéficient d'une allocation veuvage.

L'indicateur du **cumul emploi-retraite** mérite d'être analysé au regard des indicateurs précédemment cités. En effet, le cumul emploi-retraite peut être associé à des assurés ayant eu des carrières longues mais avec des aléas (chômage et maladie) se répercutant sur le niveau des pensions. La reprise d'activité à la retraite correspondrait à un complément de carrière et éventuellement à des ressources nécessaires. Mais le cumul emploi-retraite peut également être lié à des parcours continus en termes d'emploi, conduisant à des niveaux de retraites dans le haut de la distribution, et pour lesquels, le recours au cumul permettrait alors plus de prolonger une longue carrière interrompue parfois avant 60 ans (retraite anticipée). Par ailleurs, cet indicateur semble renvoyer à des vies isolées. Il n'est en effet pas à écarter la possibilité d'une incidence de la situation maritale sur la décision de reprendre une activité professionnelle, en lien avec des contraintes économiques ou une moindre préférence pour le temps libre⁵.

Le risque lié à l'environnement est analysé à travers le statut matrimonial.

La fragilité fonctionnelle est appréhendée par le fait de bénéficier de la Majoration Tierce Personne. Elle regroupe ainsi les assurés inaptes, ex invalides, ancien combattants ou ouvrières mère de famille qui ont atteint l'âge légal de la retraite et qui ont besoin de l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie (tels que se lever, se coucher, se vêtir, se mouvoir, manger, satisfaire ses

⁴ L'Insee, Eurostat et les autres pays européens utilisent en général un seuil fixé conventionnellement à 60% du revenu médian, ce qui correspondait en 2009 à 954 € pour une personne seule et à 1431 € pour un couple sans enfant.

⁵ Isabelle Bridenne et Corinne Mette, Le cumul emploi-retraite, premiers résultats et questionnements, CNAV, Avril 2010. <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1385.pdf>

besoins naturels). Cette condition médicale doit être satisfaite avant que l'intéressé ait atteint l'âge de la retraite au taux plein.

Méthodologie de l'analyse spatiale

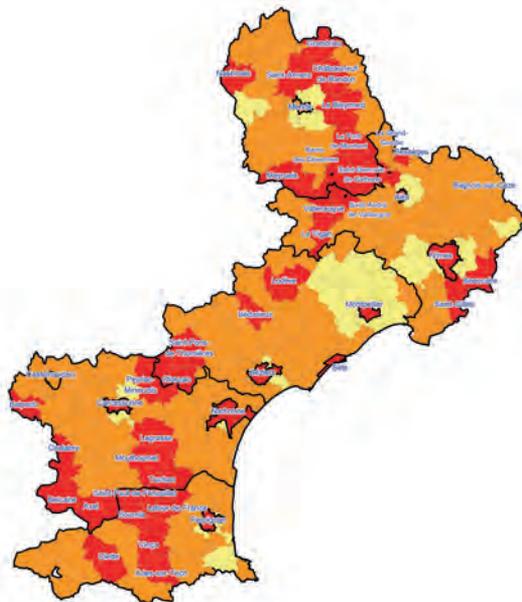
La cellule territoriale retenue pour cette analyse est le canton car celui-ci présente l'avantage d'une certaine homogénéité en terme de taille de population, mis à part le cas de grandes villes. Or, les cantons ne respectant pas toujours les limites communales (les communes les plus peuplées appartiennent à plusieurs cantons), l'Insee a défini les pseudo cantons ou cantons villes. A la différence du canton, le pseudo canton est un regroupement d'une ou plusieurs communes entières. Dans les agglomérations urbaines, chaque canton comprend en général une partie de la commune principale et éventuellement une ou plusieurs communes périphériques. Dans ce cas, l'Insee a donné un code "Canton ou ville" fictif pour la commune principale, entière. Pour la ou les communes périphériques, le "Canton ou ville" est identique au vrai canton amputé de la fraction de la commune principale qu'il comprenait. Dans le cadre de notre étude est utilisé le pseudo-canton.

L'analyse est constituée à partir des bases de données Carsat dans lesquelles sont répertoriés pour chaque canton du Languedoc- Roussillon : le nombre de retraités de 55 à 74 ans, le pourcentage des personnes fragilisées, des personnes en situation de veuvage, des bénéficiaires du minimum vieillesse, des exonérés de la CSG, des seniors à risque d'être isolés socialement. Par ailleurs, d'autres variables sont retenues (la part de retraités du régime général sur le nombre total de retraités, la part de personnes de 55 à 74 ans sur l'ensemble de la population, la part des 75 à 84 ans, la part des personnes âgées de plus de 85 ans, la part des foyers non imposables, la part des 50 ans et plus dans les demandeurs d'emploi, la part des plus de 60 ans bénéficiaires du minimum vieillesse, la part des bénéficiaires de minima sociaux pour la population de plus de 20 ans, données recueillies au niveau de la POSS-LR et de l'INSEE) afin d'étudier le lien avec des variables complémentaires à celles de la Carsat.

Une classification en nuées dynamiques pour la tranche d'âge 55-74 ans des retraités du Régime Général a été effectuée au travers du logiciel SPSS. Elle permet de créer des sous-groupes de cantons présentant des caractéristiques similaires et ainsi cibler des sous-groupes de territoires et mettre en exergue les principaux critères de fragilité observés sur ces territoires.

L'observatoire sur les situations de fragilité des personnes âgées

- **Repérer les seniors fragilisés**
pour promouvoir
des actions de prévention
adaptées à leurs besoins.
- **Identifier les territoires à risque**
en vue de développer
des actions concertées
au niveau local.



L'espace seniors



Un lieu d'accueil et d'écoute

- **Accueille et informe**
- **Orienté et conseille**

☎ 04 99 61 47 31 (ou 34)

ou **N° Vert** 0 800 88 11 70

(appel gratuit)

espace.senior@carsat-lr.fr

